

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1204

4 juin 2011

SOMMAIRE

Achilles Holdings 1 S.à r.l.	57769	Filtilux S.A.	57769
Active Capital Management S.à r.l.	57757	Filtilux S.A.-SPF	57769
AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l.	57770	GoffConsulting Sàrl	57791
Alize Luxembourg Sàrl	57781	Goodman Industrial Real Estate Germany I S.à r.l.	57791
Alpstar Capital Europe S.C.A.	57762	Leofin Investissements S.A.	57787
AOF 2 S.à r.l.	57759	Letzebuenger Guiden an Scouten am Déngscht vun de Jonken	57749
Aon Services Luxembourg & Co S.C.A. ..	57770	LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.	57755
Apollo 3C S.à r.l.	57761	Lux-Sutures S.A.	57761
AP Portland 10 S.à r.l.	57773	Newel Sàrl	57769
AP Portland 3 S.à r.l.	57782	PF PRISM Holding S.à r.l.	57766
Autodrom S.A.	57782	PF PRISM Holdings S.à r.l.	57766
Bedford Finance S. à r.l.	57781	Pharmalux International Holding S.à r.l.	57788
Bosa Hotel & Resort S.A.	57776	Polysuture A.G.	57761
BTB Europe S.à r.l.	57783	Pro Equipements Services S.à r.l.	57748
Cable TV S.A.	57758	Puracap S.A.	57792
Caledonia S.à r.l.	57790	Rasa Land Investors LuxCo 1 SCA	57785
CFA S.à r.l.	57774	S2A Immobilier	57776
Cintract S.A.	57778	Saint Aubin Développement S.A.	57792
Cintract S.à r.l.	57778	Sithe Global Middle East Holdings Luxem- bourg S.à r.l.	57751
CRT Register International S.A.	57751	Stugalux Promotion S.A.	57746
Cubros S.A.	57750	Z-Estima	57771
DB Platinum II	57758		
DB Platinum III	57757		
Delta Oil SA.	57770		
Fabric S.à r.l.	57746		

Stugalux Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 98.515.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011050558/9.

(110056572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 avril 2011.

Fabric S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1262 Luxembourg, 5, Sentier de Bricherhof.

R.C.S. Luxembourg B 159.758.

STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Luca FIORINI, entrepreneur, né le 20 novembre 1979 à Rome (Italie), demeurant à L-1262 Luxembourg, 5, Sentier de Bricherhof.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé entre le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «FABRIC S.à r.l.».

Art. 2. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 3. La société a pour objet l'artisanat de décorateur et d'ensemblier notamment le conseil, la conception, la coordination, la mise en œuvre et l'exécution des tous travaux y relatifs, le négoce, l'import & l'export, l'achat, la vente, en gros ou en détail, de tous articles de ces branches aussi bien au Luxembourg qu'à l'étranger.

La société a pour objet de satisfaire à toute sorte d'aménagements: de l'architecture à la vente et l'installation de matériaux simples (comme la pose de carrelages, de parquet papier peint) en passant par la commande de meubles, y compris le service de livraison, d'assemblage et d'assistance après-vente.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Il peut être créé, par simple décision des associés ou des gérants, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, qui, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune, toutes attribuées à Monsieur Luca FIORINI.

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces par l'associé de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le confirme.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

En cas de cession ou de transmission pour cause de mort à un non-associé celui-ci devra faire l'objet d'un agrément unanime à défaut d'un tel agrément les autres associés devront s'en porter acquéreurs. Ces dispositions sont applicables à toute aliénation tant à titre onéreux qu'à titre gratuit de parts sociales. L'apport de parts sociales dans le capital d'une société, est interdite.

L'associé qui se propose de céder tout ou une partie de ses parts sociales à un non-associé doit les offrir préalablement, au moins six (6) mois avant la fin de l'exercice en cours, à ses coassociés qui disposeront d'un droit de préemption jusqu'à la fin de cet exercice pour s'en porter acquéreurs à la valeur bilan du dernier exercice approuvé.

L'offre aux coassociés des parts à céder à un tiers, sera communiquée par lettre recommandée à la gérance. Elle contiendra impérativement le nom et la qualité du ou des cessionnaires, le nombre et le prix des parts à céder. La gérance communiquera par lettre recommandée le calcul de la valeur des parts d'après le dernier bilan aux associés en les invitant à faire savoir dans un délai de quatre semaines s'ils sont disposés à acheter les parts sociales aux prix arrêtés sur base du dernier bilan approuvé. Le silence de la part des associés pendant ce délai équivaut à un refus de leur part.

En cas de désaccord entre parties sur le prix des parts à céder après un délai de quatre semaines de la notification de l'offre de cession aux coassociés, le ou les associés qui entendent céder les parts sociales, le ou les associés qui se proposent de les acquérir désigneront chacun un expert pour nommer ensuite un autre expert destiné à les départager en cas de désaccord entre parties pour fixer la valeur de cession, en se basant sur leur valeur résultant du dernier bilan approuvé.

Au cas où aucun des associés restants n'est disposé à acquérir les parts sociales sujettes à cession, les associés restants auront le droit de désigner un ou plusieurs tiers pour acquérir ces parts sociales.

Toute cession de parts sociales doit être vérifiée par la gérance quant à sa procédure et acceptée par elle dans un acte notarié sous peine d'inopposabilité à la société.

Art. 7. La mise en gage ou le nantissement des parts sociales pour raison d'un cautionnement quelconque est impossible sans l'accord préalable et unanime de l'assemblée générale des associés.

Art. 8. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront s'en tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables «ad nutum» par l'assemblée générale, qui fixe leurs pouvoirs et les rémunérations.

Art. 10. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 11. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 12. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements sera réparti comme suit:

Cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent (10%) du capital le solde reste à la disposition des associés.

Art. 14. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 15. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le trente et un décembre 2011.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ 900,- EUR.

Décisions de l'Associé unique

Et aussitôt l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au L-1262 Luxembourg, 5, Sentier de Bricherhof.

2. Le nombre de gérant est fixé à un (1):

Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

- Monsieur Luca FLORINI, prénommé.

Le gérant a tous pouvoirs pour engager la société par sa seule signature.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: L. FIORINI, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2011. Relation: LAC/2011/13256. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011042634/108.

(110048098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Pro Equipements Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4959 Bascharage, 18, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 123.581.

L'an deux mille onze, le huit mars.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur Leocadio DIAS DOMINGUEZ, sans état particulier, né à Villamanrique (Espagne) le 10 mai 1963, demeurant à F-68320 Baltzenheim, 15, rue des Bleuets,

détenteur de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (499) parts sociales,

ici représenté aux fins des présentes par Monsieur Patrick LIEGAUT, ci-après qualifié sub 2.-, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 21 février 2011, laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

2.- Monsieur Patrick LIEGAUT, chef d'entreprise, né à Toul (France) le 13 mai 1959, demeurant à F-57940 Metzervisse, 9, rue des Anciens Fours à Chaux,

détenteur d'une (1) part sociale.

Les comparants préqualifiés, agissant en leur qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée "PRO EQUIPEMENTS SERVICES S. à r.l." (numéro d'identité 2007 24 00 373), avec siège social à L-3378 Livange, route de Bettembourg, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 123.581, constituée suivant acte reçu par le notaire Emile SCHLESSER, de résidence à Luxembourg, en date du 5 janvier 2007, publié au Mémorial C, numéro 393 du 17 mars 2007,

se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris la résolution suivante:

Résolution

Les associés décident de transférer le siège social de L-3378 Livange, route de Bettembourg à L-4959 Bascharage, 18, Zone Op Zaemer et en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 5. Al. 1^{er}** . Le siège social est établi à Bascharage.»

Frais

Le montant des frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, en raison des présentes, est évalué sans nul préjudice à huit cents euros (€ 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: LIEGAUT, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 11 mars 2011. Relation: CAP/2011/901. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés.

Bascharage, le 17 mars 2011.

Alex WEBER.

Référence de publication: 2011043082/40.

(110047993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Letzebuenger Guiden an Scouten am Déngscht vun de Jonken, Association sans but lucratif.

Siège social: L-2173 Luxembourg, 5, rue Munchen-Tesch.

R.C.S. Luxembourg G 23.

Fondation Lëtzebuenger guiden an scouten am dengscht vun de jonken rcsl g23

L-2173 Luxembourg, 5 rue Munchen-Tesch

1. Compte de Pertes & Profits au 31.12.2010

CHARGES (montants en euros)	2010	PRODUITS (montants en euros)	2010
Autres charges externes	103 836,10	Dons et recettes d'activités	13 382,35
Frais de personnel	370 927,46	Subventions d'exploitation	422 953,47
Amortissement net	33 848,25	Prestations de services	51 825,79
		Autres intérêts et produits assimilés	7 434,99
		Perte de l'exercice	13 015,21
Total charges:	<u>508 611,81</u>	Total produits:	<u>508 611,81</u>

2. Bilan au 31.12.2009

ACTIF (montants en euros)	2010	PASSIF (montants en euros)	2010
Actif immobilisé		Avoir social	
- aménagement siège social	3 600 860,23	Dotation initiale	150 000,00
- autres installations	<u>462 626,23</u>	Résultats reportés	1 089 279,84
	4 063 486,46	Apports avec droit de reprise	7 455,00
		Réserve pour frais d'équipement	<u>15 417,43</u>
			1 262 152,27
Actif circulant		Subventions de l'Etat	
Subventions à recevoir de l'Etat	33 305,81	Subv. Utilisée pour immob. Corp.	3 340 382,98
Créances clients	18 665,28	Autres subventions	<u>4 028,01</u>
Avoirs en banque et encaisse	525 599,50		3 344 410,99
Transfert interne	<u>43,90</u>	Dettes	
	577 614,49	Dettes envers établissements de cré	0,00
		Fournisseurs	1 504,17
		Dettes sociales	46 530,78
		Avances pour activités	-482,05
			47 552,90
		Résultat de l'exercice	<u>-13 015,21</u>
TOTAL ACTIF:	<u>4 641 100,95</u>	TOTAL PASSIF:	<u>4 641 100,95</u>

Révision par la Société de Révision et d'Expertises sàrl le 16 février 2011.

3. Budget 2011

CHARGES	2011	PRODUITS	2011
Charges d'exploitation	23 450,00	Dons et recettes d'activités	19 500,00
Frais de personnel	375 827,00	Intérêts et produits assimilés	4 200,00
Amortissement net	<u>34 000,00</u>	Prestations de services	41 650,00
Frais de fonctionnement	<u>63 128,00</u>	Subventions d'exploitation	422 005,00
		Part de la Fondation	<u>9 050,00</u>
Total charges:	<u>496 405,00</u>	Total Produits:	<u>496 405,00</u>

Comptes et bilan 2010 et budget 2011 approuvés le 2.3.2011 à Luxembourg 4.

4. Composition du Conseil d'Administration

Président:

M. Jean Mischo, fonctionnaire de l'Etat e.r., Bereldange

Vice-Président:

M. Georges Metz, fonctionnaire de l'Etat, Bridel

Trésorier:

M. Gilbert Beissel, éducateur, Luxembourg

Membres:

Mme. Sylvie Bisdorff, institutrice, Ettelbruck

M. Pierre Elvinger, avocat, Luxembourg

M. Roy Grotz, journaliste, Alzingen

M. Jos Loos, professeur e.r., Luxembourg

Mme. Andrée Maquil, employée, Luxembourg

M. Theo Peporté, employé, Luxembourg

M. Victor Rod, fonctionnaire, Howald

Mme. Carmen Schares, professeur, Luxembourg

Tous de nationalité luxembourgeoise

Luxembourg le 2 mars 2011.

Pour extrait conforme

Edy Felten

Mandataire

Référence de publication: 2011041538/68.

(110045741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

Cubros S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 114.764.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille onze.

Le deux mars.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Mandel Holdings Corp., ayant son siège social à Vanterpool Plaza, 2nd Floor, Wickhams Cay 1, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques,

ici représentée par Monsieur Alain THILL, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, par son représentant susnommé, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I. - Que la société anonyme CUBROS S.A., ayant son siège social à L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée, R.C.S. Luxembourg numéro B 114764, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 2 mars 2006, publié au Mémorial C numéro 1036 du 27 mai 2006.

II. - Que le capital social de la société anonyme CUBROS S.A., prédésignée, s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- EUR) chacune.

III. - Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de la susdite société CUBROS S.A..

IV. - Que l'activité de la société CUBROS S.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

V. - Que la comparante, en tant qu'actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI. - Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII. - Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII. - Que partant, la liquidation de la société anonyme CUBROS S.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX. - Que décharge pleine et entière est accordée aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X. - Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation des actions.

XI. - Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à sept cent cinquante euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Alain THILL, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 09 mars 2011. Relation GRE/2011/997. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société.

Junglinster, le 23 mars 2011.

Référence de publication: 2011041895/51.

(110047125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

CRT Register International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 105.875.

—
EXTRAIT

La soussignée atteste par la présente que suivant la (les) décision(s) de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 01 mars 2011 à 10.15 h

Le Conseil d'administration se compose comme suit:

- est nommé administrateur et administrateur-délégué Richard TURNER, né le 10 décembre 1939 à Bloemfontein, Afrique du Sud et demeurant professionnellement à 60 Grand-Rue, Niveau 2, L-1660 Luxembourg, Luxembourg, à effet du 01 mars 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016;

Est nommée commissaire aux comptes SELINE FINANCE Ltd, No. 03227310 Companies House Cardiff, Royaume-Uni, ayant son siège social à Tooley Street 122-126, SE1 2TU Londres, Royaume-Uni, à effet du 01 mars 2011 et jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2016.

Le 25 mars 2011.

CRT REGISTER INTERNATIONAL SA

Richard TURNER

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2011042595/21.

(110048522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Sithe Global Middle East Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 135.910.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of December,

Before Maître Joseph Elvinger, notary residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Sithe Global Middle East Holdings Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg "société à responsabilité limitée", having its registered office 5, Rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, registered at the Luxembourg Trade and Companies Register with the number B 135 910 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on January 9, 2008, published in the "Mémorial C, recueil des Sociétés et Associations" on February 29, 2008, number 520.

There appeared:

The sole Shareholder of the Company, "World Power Holdings L.P.", a Cayman Islands limited partnership with registered office at PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner, WORLD POWER HOLDINGS GP, LTD (the "Sole Shareholder"), represented by Mrs Flora Gibert, with professional

address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, duly authorised to act on behalf of the Sole Shareholder by virtue of a proxy given under private seal.

The before said proxy, being initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder declared and requested the notary to act that:

I. – All the 500 (five hundred) shares representing with a par value of EUR 25 (twenty five euro) the whole share capital of the Company is represented, so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder of the Company has been beforehand informed.

II. - The agenda of the present extraordinary general meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of convening notice right;
2. Approval of the dissolution and liquidation of the Company;
3. Appointment of the Sole Shareholder of the Company as liquidator;
4. Closing of the liquidation;
5. Discharge of the board of managers;
6. Indication of the place for keeping of the accounts and other documents for a period of 5 years.

First resolution:

- The Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting; it acknowledges being sufficiently informed beforehand on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. The Sole Shareholder resolves further that all the documentation produced to the meeting has been put at its disposal within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

- It is resolved to approve the dissolution of the Company and to put it into liquidation:
- The corporate capital of the Company is fixed at EUR 12,500 (twelve thousand and five hundred euros) divided into 500 (five hundred) shares having a nominal value of EUR 25 (twenty five euro) each, which is entirely subscribed and fully paid up.
- The Sole Shareholder is the sole owner of all the shares of the Company.
- The Sole Shareholder approves the interim balance sheet of the Company as at November 30, 2010 attached hereto as schedule A (the "Schedule A") and declares the anticipated dissolution of the Company with immediate effect.

Third resolution:

- The Sole Shareholder appoints itself as liquidator of the Company and will have full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so as to bring into effect the purposes of this act.

The Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

- (i) the Company does no longer carry out any activity;
- (ii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing assets of the Company, as described in Schedule A, are hereby assigned, transferred and conveyed to the Sole Shareholder, which has acknowledged and consented to this assignment and, in particular, the Sole Shareholder undertakes to ensure, in its capacity as liquidator, that any formalities required to implement the transfer of any cash at bank owned by the Company are duly complied with;
- (iii) all rights, title, interest and obligations in and with respect to the existing liabilities of the Company, as described in Schedule A, are hereby assumed, transferred and conveyed to the Sole Shareholder which has acknowledged and consented to this transfer; any outstanding liabilities in relation to the closure of the liquidation are duly supplied with and the Sole Shareholder irrevocably undertakes to assume and to settle any presently unknown and unpaid liability of the dissolved Company;
- (iv) The Sole Shareholder will take any required action to transfer the funds that are in the bank account of the Company, to close the said bank account and fulfill any formality necessary to transfer all the liabilities of the Company, it having been given all powers to that effect.

Fourth resolution:

- The Sole Shareholder declares that the liquidation of the Company is closed.

Fifth resolution:

- Discharge is given to the following managers of the Company for their mandates until today:

- Mr. Bruce Wrobel, Manager, with professional address at 245 Park Avenue, 38th Floor, NY 10167 New York, United States, class A manager;
- Mr. Thomas DeLeo, Manager, with professional address at 245 Park Avenue, 38th Floor, NY 10167 New York, United States, class A manager;
- Mr. Martin Rosenberg, Manager, with professional address at 245 Park Avenue, 38th Floor, NY 10167 New York, United States, class A manager;
- Mr. Hamsa Shadaksharappa, Manager, with professional address at 245 Park Avenue, 38th Floor, NY 10167 New York, United States, class A manager; and
- Mr. Dominique Robyns, with professional address at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882, Luxembourg, class B manager.

Sixth resolution:

The books and documents of the Company will be kept for a period of 5 (five) years in Luxembourg at the former registered office of the Company, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

It has then been proceeded to the cancellation of the share register of the Company.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which were to be borne by the Company or which would be charged to it in connection with the present deed, had been estimated at about EUR 1,200 VAT excluded (one thousand and two hundred Euros).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they sign together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède, étant entendu qu'en cas de divergence le texte anglais fait foi.

L'an deux mille dix, le quatorze décembre

Pardevant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la société à responsabilité limitée "Sithe Global Middle East Holdings Luxembourg S.à r.l.", ayant son siège social au 5, Rue Guillaume Kroll, L- 1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135 910 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 janvier 2008, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et des Associations du 29 février 2008, numéro 520.

A comparu:

L'associé unique de la Société, "World Power Holdings L.P.", un partenariat limité régi par la loi des Iles Cayman ayant son siège social au PO Box 908GT, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands («l'Associé»), agissant au travers de son general partner WORLD POWER HOLDINGS GP, LTD, représenté par Mme Flora Gibert, demeurant professionnellement à Luxembourg, dûment autorisée à représenter l'Associé Unique en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Le mandataire prie le notaire d'acter que:

I. - Toutes les 500 (cinq cents) parts sociales représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut se prononcer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, et dont l'associé unique a été préalablement informé.

II. - L'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire est le suivant

Ordre du jour

1. Renonciation au droit de convocation;
2. Approbation de la dissolution et de la liquidation de la Société;
3. Nomination de l'Actionnaire Unique en tant que liquidateur de la Société;
4. Clôture de la liquidation;
5. Décharge au Conseil de Gérance;
6. Indication du lieu de conservation des comptes et autres documents de la Société pour une durée de 5 (cinq) ans.

Première résolution.

- L'Actionnaire Unique renonce à ses droits de convocation, reconnaît avoir été suffisamment informé au préalable sur les points portés à l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et accepte dès lors de délibérer et de voter les points portés à l'ordre du jour. L'Actionnaire Unique décide ensuite que toute la documentation présentée lors de l'assemblée a été mise à sa disposition endéans une période suffisante pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution.

- Il est décidé d'approuver la dissolution de la Société et de la mettre en liquidation:
- Le capital social de la Société s'élève actuellement à EUR 12,500 (douze mille cinq cents euros), représentés par 500 (cinq cents) actions, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euro) chacune, lequel est entièrement souscrit et libéré.
- L'Actionnaire Unique est propriétaire de toutes les actions de la Société.
- L'Actionnaire Unique approuve la situation financière intérimaire de la Société au 30 novembre 2010 ci-joint en annexe A (l'«Annexe A») et prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

Troisième résolution.

- L'Actionnaire Unique se nomme liquidateur de la Société et aura les pleins pouvoirs pour signer, exécuter et délivrer tout acte et tout document, pour faire toute déclaration et pour exécuter toutes opérations pouvant être nécessaires à l'accomplissement des objectifs du présent acte.

l'Actionnaire Unique, en sa capacité de liquidateur de la Société, déclare que:

- (i) la Société n'a plus d'activité;
- (ii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux actifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont par le présent acte, assignés, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation et l'Actionnaire Unique s'engage en particulier, en tant que liquidateur, à ce que toutes les formalités requises pour le transfert de toute somme détenue par la Société sur un compte en banque soient dûment effectuées;
- (iii) que tous les droits, titres, intérêts et obligations liés aux passifs existant de la Société, comme décrit dans l'annexe A, sont, par le présent acte, pris en charge, transférés et transmis à l'Actionnaire Unique, qui a pris connaissance et consenti à cette affectation; toutes dettes impayées en relation avec la clôture de la liquidation seront dûment adressées à l'Actionnaire Unique, qui s'engage à les prendre en charge ainsi que toute dette impayée et inconnue à ce jour de la Société dissoute.
- (iv) l'Actionnaire Unique prendra toute action requise pour transférer les fonds qui sont sur le compte bancaire de la Société et accomplir toute formalité nécessaire pour transférer tout le passif de la Société, ayant reçu tous pouvoirs à cet effet.

Quatrième résolution.

- L'Actionnaire Unique déclare que la liquidation de la Société est close.

Cinquième résolution.

- Décharge pleine et entière est accordée aux gérants de la Société pour leurs mandats jusqu'à cette date:
- M. Bruce Wrobel, Manager, avec adresse professionnelle au 245 Park Avenue, 38th Floor, NY 10167 New York, Etats-Unis, gérant A;
- M. Thomas DeLeo, Manager, avec adresse professionnelle au 245 Park Avenue, 38th Floor, NY 10167 New York, Etats-Unis, gérant A;
- M. Martin Rosenberg, Manager, avec adresse professionnelle au 245 Park Avenue, 38th Floor, NY 10167 New York, Etats-Unis, gérant A;
- M. Hamsa Shadaksharappa, Manager, avec adresse professionnelle au 245 Park Avenue, 38th Floor, NY 10167 New York, Etats-Unis, gérant A; et
- Dominique Robyns, Manager, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, gérant B.

Sixième résolution.

- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant 5 (cinq) ans à Luxembourg à l'ancien siège social de la Société, 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

Il a été procédé à l'annulation du registre des actionnaires/associés de la Société.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, ont été estimés à environ EUR 1,200 hors TVA (mille deux cents euros).

Le soussigné notaire qui comprend et parle anglais déclare que sur demande de la personne ayant comparu, le présent acte a été établi en anglais suivi d'une traduction française. Sur demande de la même personne ayant comparu et en cas de divergences entre les textes français et anglais, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56651. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande

Luxembourg, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2011039889/185.

(110044286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 mars 2011.

LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.323.

In the year two thousand and eleven, on the thirty-first day of January.

Before us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, number 122.032, here represented by Mrs Cathy BLONDEL, legal counsel, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 27 January 2011, which proxy, after being signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The appearing party is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée "LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.", having its registered office at 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies in Luxembourg under RCS B 130.323, incorporated by a deed of the undersigned notary on 31 July 2007, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations number 1986 of 14 September 2007. The articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on June 18, 2010, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, number 1864 of 10 September 2010.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the Company's share capital by an amount of one million forty-five thousand four hundred euro (EUR 1,045,400.-) so as to raise it from its present amount of eighteen million two hundred and fifty-eight thousand eight hundred and fifty euro (EUR 18,258,850.-) to nineteen million three hundred and four thousand two hundred and fifty euro (EUR 19,304,250.-) through the issue of forty-one thousand eight hundred and sixteen (41,816) new shares, with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The new shares are to be subscribed by "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.", prenamed, paid up by a contribution in kind consisting of one claim held by "LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l." against the Company for a total amount of one million one hundred and fifty thousand euro (EUR 1,150,000.-).

The total contribution of one million one hundred and fifty thousand euro (EUR 1,150,000.-) will be allocated as follows:

(i) one million forty-five thousand four hundred euro (EUR 1,045,400.-) will be allocated to the share capital of the Company and

(ii) one hundred and four thousand six hundred euro (EUR 104,600.-) will be allocated to the share premium account.

The proof of the existence and of the value of the contribution has been produced to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of such increase of capital, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

"Art. 5. (first paragraph). The Company's share capital is set at nineteen million three hundred and four thousand two hundred and fifty euro (EUR 19,304,250.-) represented by seven hundred and seventy-two thousand one hundred and seventy (772,170) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each."

Costs and Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed to two thousand five hundred Euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxyholder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trente et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, avec son siège social au 41, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 122.032,

ici représentée par Madame Cathy BLONDEL, juriste, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 janvier 2011, laquelle procuration restera, après avoir été signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, annexée au présent acte.

La partie comparante est le seul associé de la société à responsabilité limitée «LGIG 2 Objekt MK 12 S.à r.l.», ayant son siège social au 41, avenue de la Liberté, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.323, constituée suivant acte du notaire instrumentant le 31 juillet 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1986 du 14 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 9 avril 2010, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1864 du 10 septembre 2010.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un million quarante-cinq mille quatre cents euros (EUR 1.045.400.-) afin de le porter de son montant actuel de dix-huit millions deux cent cinquante-huit mille huit cent cinquante euros (EUR 18.258.850.-) à dix-neuf millions trois cent quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 19.304.250.-) par l'émission de quarante-et-un mille huit cent seize (41.816) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.

Les parts sociales nouvelles sont souscrites par «LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.», pré-nommée, payées par un apport en nature consistant en une créance détenue par «LaSalle German Income and Growth 2 Luxembourg S.à r.l.» contre la Société pour un montant total d'un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000.-).

L'apport d'un million cent cinquante mille euros (EUR 1.150.000.-) sera alloué comme suit:

- (i) un million quarante-cinq mille quatre cents euros (EUR 1.045.400.-) au capital social et
- (ii) cent quatre mille six cents euros (EUR 104.600.-) pour le compte de prime d'émission.

Les documents justificatifs de l'existence et de la souscription ont été présentés au notaire soussigné.

Deuxième résolution

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. (Premier alinéa).** Le capital social est fixé à la somme de dix-neuf millions trois cent quatre mille deux cent cinquante euros (EUR 19.304.250.-) représentée par sept cent soixante-douze mille cent soixante-dix (772.170) parts sociales d'une valeur de vingt-cinq Euros (EUR 25.-) chacune.»

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge, en raison des présentes, sont estimés à deux mille cinq cents Euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. BLONDEL, J.-J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 2 février 2011. Relation: EAC/2011/1516. Reçu soixante-quinze Euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011042036/102.

(110047343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Active Capital Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 534, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 148.109.

Il résulte de la décision des 5 associés en date du 27 octobre 2009 de la société Active Capital Management S.à r.l. que les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Vente de l'intégralité des parts sociales des associés suivants en date du 27 octobre 2009:

- M. Ari Danielsson, associé, souscrit au capital de deux mille cinq cents parts sociales
 - M. Paul Embleton, associé, souscrit au capital de deux mille cinq cents parts sociales
 - M. Sigthor Hilmar Gudmundsson, associé, souscrit au capital de deux mille cinq cents parts sociales
 - M. Heidar Lar Halldorsson, associé, souscrit au capital de deux mille cinq cents parts sociales
 - M. Fredrik Engman, associé, souscrit au capital de deux mille cinq cents parts sociales
- chacun avec l'adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

2. Achat de l'intégralité des parts sociales par l'associé suivant en date du 27 octobre 2009:

- Glitnir Bank Luxembourg S.A., associé, souscrit au capital de douze mille cinq cents parts sociales
- avec l'adresse professionnelle au 534, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Active Capital Management

Eric Collard

Liquidateur de Glitnir Bank Luxembourg S.A. (en liquidation)

Référence de publication: 2011043499/24.

(110048389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

DB Platinum III, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.709.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 avril 2011 a décidé:

- de renouveler le mandat de:

Monsieur Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch

35, avenue J.F. Kennedy

L-1855 LUXEMBOURG

Monsieur Werner BURG

Deutsche Bank Luxembourg S.A.

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 LUXEMBOURG

Monsieur Klaus-Michael VOGEL

Deutsche Bank Luxembourg S.A.

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 LUXEMBOURG

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young

Parc d'Activité Syrdall 7
L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour DB PLATINUM III
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011055383/34.

(110061822) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

DB Platinum II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 99.199.

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui s'est tenue le 15 avril 2011 a décidé:

- de renouveler le mandat de:

Monsieur Freddy BRAUSCH

Etude Linklaters Loesch

35, avenue J.F. Kennedy

L-1855 LUXEMBOURG

Monsieur Werner BURG

Deutsche Bank Luxembourg S.A.

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 LUXEMBOURG

Monsieur Klaus-Michael VOGEL

Deutsche Bank Luxembourg S.A.

2, Boulevard Konrad Adenauer

L-1115 LUXEMBOURG

en leur qualité d'administrateur pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012,

- de renouveler le mandat de:

Ernst & Young

Parc d'Activité Syrdall 7

L-5365 MUNSBACH

en qualité de Réviseur d'Entreprises pour une période d'un an prenant fin lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour DB PLATINUM II
Société d'Investissement à Capital Variable
RBC Dexia Investor Services Bank S.A.
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011055384/34.

(110061818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Cable TV S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 119.896.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 18 mars 2011, les actionnaires ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Max Anthony Mitchell, avec adresse au 88, Phillip Street, 18^e m e étage, c/o Interme, NSW 2000 Sydney, Australie, de son mandat d'Administrateur A, avec effet immédiat

2. Nomination de Leigh Harrison, avec adresse professionnelle au 1, Martin Place, level 11, NSW 2000 Sydney, Australie, au mandat d'Administrateur A avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée

générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 mars 2011.

Référence de publication: 2011042571/16.

(110048471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

AOF 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 151.145.

In the year two thousand and eleven, on the ninth day of the month of March,

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, the undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "AOF 2 S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-8399 Windhof, 4 rue d'Arlon, incorporated by deed enacted on January 20, 2010, registered with the Luxembourg Trade and Companies Registry under section B number 151145.

The meeting is composed by the sole member, "AnaCap Debt Opportunities Limited (previously Atlantic Holdings Limited)", a corporation existing under the laws of Guernsey, having its registered office at Carinthia House, 9-12, The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 1NG, registered with the Guernsey Registry under number 51048, hereby represented by Mrs Kathryn Winifred O'Sullivan, born on June 28, 1963 in San Jose, California, United States of America, by virtue of a proxy under private seal.

Which proxy, after signature ne varietur by the proxyholder and the notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The sole member exercises the powers granted to the meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

First resolution

The sole member decides to transfer the registered office of the company from L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon to Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the sole member decides to amend the article two of the Articles of Incorporation which will now read as follows:

" **Art. 2. Registered Office.** The Company has its registered office in the city of Munsbach. The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to change the address of the Registered Office of the Company inside the municipality.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager, or as the case may be, the Board of Managers.

In the event that in the view of the Manager or, as the case may be, the Board of Managers, extraordinary political, economic or social development occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg."

Third resolution

The sole member decides to confirm and update the details of the addresses of the Managers of the Company:

- Ms Audrey Lewis, born in Glasgow, Scotland, United Kingdom, on 28 August 1968, with professional address at 25, rue Schlammeestee, L-5770 Weiler la Tour, Luxembourg;

- Mr. Malcolm Lindsay Wilson, born in Nairobi, Kenya on 10 April 1957, with professional address at Parc d'Activité Syrdall, 6 rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg;

- Mr. Hugo Neumann, born in Amsterdam, the Netherlands, on 21 October 1960, with professional address at 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Luxembourg.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the appearing person, the mandatory signed with us, the notary, the present original deed. The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing

person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction en français de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le neuf mars.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "AOF 2 S.à r.l.", ayant son siège social à L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 151145, constituée suivant acte reçu le 20 janvier 2010,

L'assemblée est composée de l'associé unique, "AnaCap Debt Opportunities Limited (previously Atlantic Holdings Limited)", une société établie à Guernsey, ayant son siège social à Carinthia House, 9-12, The Grange, St Peter Port, Guernsey, GY1 1NG, immatriculée au Registre de Guernsey sous le numéro 51048, ici représentée par Madame Kathryn Winifred O'Sullivan, née le 28 juin 1963 à San José, Californie, Etats Unis d'Amérique, en vertu d'une procuration sous seing privé qui restera ci-annexée, paraphée ne varietur.

Laquelle procuration, signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitées.

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social du L-8399 Windhof, 4, rue d'Arlon au Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'associé unique décide d'en modifier l'article deux pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi à Munsbach. Le Gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, est autorisé à changer l'adresse du siège social de la société à l'intérieur de la ville mentionnée ci-dessus.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, soit par une décision du Gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance.

Au cas où le gérant ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, il pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera régie par la loi du Grand-duché de Luxembourg."

Troisième résolution

L'associé unique décide de confirmer et de mettre à jour les détails concernant les adresses des gérants de la Société comme suit:

- Mademoiselle Audrey Lewis, née à Glasgow, Ecosse, Royaume Uni, le 28 août 1968, resident professionnellement 25, rue Schlammestee, L-5770 Weiler la Tour, Luxembourg;

- Monsieur Malcolm Lindsay Wilson, né à Nairobi, Kenya le 10 avril 1957, resident professionnellement Parc d'Activité Syrdall, 6, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Luxembourg;

- Mr. Hugo Neumann, né à Amsterdam, Pays-Bas, le 21 octobre 1960, resident professionnellement 16, rue J.B. Fresez, L-1724 Luxembourg, Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes. Et après lecture faite au comparant, le mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande du comparant le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: K. WINIFRED O'SULLIVAN, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 mars 2011. Relation: LAC/2011/11760. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040231/104.

(110045425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Apollo 3C S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 109.037.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011042526/10.

(110048531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

**Lux-Sutures S.A., Société Anonyme,
(anc. Polysuture A.G.).**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 104.042.

Im Jahre zweitausendelf, den neunten März.

Vor dem unterzeichneten Fernand UNSEN, Notar mit dem Amtswohnsitz zu Diekirch.

Sind die Aktionäre der anonymen Aktiengesellschaft "POLYSUTURE A.G." mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 22, Gruuss Strooss,

gegründet zufolge Urkunde des instrumentierenden Notars vom 20. Oktober 2000, veröffentlicht im Memorial C, Nummer 415 vom 6. Juni 2001, eingeschrieben im Firmenregister unter der Nummer RC B104042,

zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herr Raimund SCHMITZ, Tierarzt, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith (Belgien), Hünningen, 37.

Zum Sekretär wird Herr Mike KIRSCH, Privatbeamter, wohnhaft in L-9453 Bivels, 5, rue du Cimetière, bestellt.

Die Versammlung bestellt zum Stimmenzähler Dame Anneliese MICHAELIS, Hausfrau, wohnhaft in B-4784 Sankt Vith (Belgien), Hünningen, 37.

Nachdem die Wahl der Mitglieder des Büros erfolgt ist, erklärt der Vorsitzende:

I. dass aus einer von den Aktionären unterzeichneten Präsenzliste hervorgeht, dass sämtliche Aktien vertreten sind und deshalb von den durch das Gesetz vorgeschriebenen Einberufungen abgesehen werden konnte. Demnach ist die Generalversammlung regelrecht zusammengetreten und kann rechtsgültig über die den Aktionären bekannte Tagesordnung beraten.

Die von den Mitgliedern des Büros "ne varietur" paraphierte Präsenzliste bleibt gegenwärtiger Urkunde beigebogen, um mit derselben einregistriert zu werden.

II. Dass die Tagesordnung folgenden Wortlaut hat:

- Umänderung der Gesellschaftsbezeichnung;

Alsdann geht die Versammlung zur Tagesordnung über und fasst einstimmig folgenden Beschluss:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt den Namen der Gesellschaft umzuändern, und somit Artikel 1 der Statuten wie folgt zu ändern:

" **Art. 1.** Unter der Bezeichnung "LUX-SUTURES S.A." wird hiermit eine Aktiengesellschaft gegründet."

Kosten.

Die Kosten und Gebühren welche der Gesellschaft auf Grund gegenwärtiger Urkunde entstehen werden auf siebenhundertfünfzig (750) Euro abgeschätzt.

Worüber Urkunde, Aufgenommen zu Diekirch in der Amtsstube, Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben alle mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: Schmitz, Kirsch, Michaelis, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 9 mars 2011. Relation: DIE/2011/2562. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signe): Tholl.

FUER GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Verlangen erteilt.

Diekirch, den 23. März 2011.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2011043549/45.

(110048496) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Alpstar Capital Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 154.570.

In the year two thousand and eleven on the twenty-eighth day of January, before us Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette;

there appeared

Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, professionally residing in Esch sur Alzette, acting as employee of Notary Francis Kessler, notary in Luxembourg, having its registered office at 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch sur Alzette, Grand Duchy of Luxembourg acting as Proxyholder of Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A., a société anonyme having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2250 Luxembourg and Proxyholder of Mr. Nicolas Bravard, themselves acting as managers of ALPSTAR CAPITAL EUROPE GP S.A R.L. a société à responsabilité limitée société, having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2250 Luxembourg, in its turn manager of Alpstar Capital Europe S.C.A. , a société en commandite par actions having its registered office at 52-54, Avenue du X Septembre, L-2250 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register ("RCS") under number B154.570, by virtue of proxies given under private seal here annexed.

pursuant to the circular resolutions taken by the board of managers of the Company (the Board) on 20 December 2010 (the Resolutions).

The Resolutions, signed ne varietur by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record the following statements:

1. The Company has been incorporated on 6 July 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx,
2. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended on 10 September 2010 and 23 September 2010.
3. Articles 7 and 8 of the Articles reads as follows:

" **Art. 7.** The Company has a share capital of sixty-one thousand euro (EUR 61,000) consisting of sixty thousand nine hundred ninety-nine (60,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one euro (EUR 1) each and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. The Company's authorised share capital, excluding the issued share capital, is fixed at four hundred ninety-nine million nine hundred seventy thousand euro (EUR 499,970,000), consisting of four hundred ninety-nine million nine hundred seventy thousand (499,970,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of incorporation or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 8, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager (as defined in article 10 of the Articles) be and is hereby authorised to issue Management Shares and Ordinary Shares, to grant options to subscribe for Management Shares and Ordinary Shares and to issue any other instruments convertible into Management Shares and Ordinary Shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation, each time for a period not exceeding five (5) years.

The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association. "

4. The Board resolved in the Resolutions inter alia:

(i) increase within the limits of the authorised share capital, the Company's subscribed share capital from sixty-one thousand euro (EUR 61,000) to seventy-seven thousand euro (EUR 77,000) by issuing 16,000 (sixteen thousand) shares (the New Shares), with a par value of 1 Euro (EUR 1) each, together with a share premium of one million five hundred eighty four thousand euro (EUR 1,584,000) (the Share Premium),

(ii) suppress, for the purpose of the above increase in capital and in accordance with article 32-3 (5) of the law on commercial companies dated August 10, 1915, as amended and the Articles, the preferential rights of the existing shareholders of the Company in respect of the issue of the New Shares,

(iii) that the share capital increase shall be recorded by way of a notarial deed at which occasion, inter alia, proper evidence of full payment by way of contributions in cash shall be given to the public notary showing that the subscription amounts are available to the Company so as to allow said public notary to record that the New Shares issued to the new Company's shareholder (the New Shareholder) are fully paid up, and

(iv) to give, with full power of substitution, to any manager of the Company, full power to appear, within a month of the Resolutions, before a notary public in Luxembourg to register the share capital increase decided under the Resolutions and record the subscriptions and payments made by way of contributions in cash, to amend the Articles of the Company and the share register accordingly and to do any and all things which may be necessary or useful in connection therewith.

5. The Board has noted that all the formalities and all the requirements that are provided in the Articles in relation to the issuance of the New Shares within the share capital of the Company and, in particular, those related to the existence of pre-emptive rights have been accomplished.

6. The 16,000 New Shares together with the Share Premium have been fully subscribed and paid up by the New Shareholder by way of contribution in cash for an aggregate amount of one million six hundred thousand euro (EUR1,600,000) having been made available to the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary who confirms this.

7. The contribution in cash so made to the Company have been allocated to the nominal share capital account of the Company and to its share premium account as follows:

- Increase of the nominal share capital account: sixteen thousand euro (EUR 16,000); and
- Increase of the share premium account: one million five hundred eighty four thousand euro (EUR 1,584,000).

8. As a consequence of the above increase of the Company's nominal share capital Articles 7 and 8 of the Articles are amended so as to have the following wording:

" **Art. 7.** The Company has a share capital of seventy-seven thousand euro (EUR 77,000) consisting of seventy six thousand nine hundred ninety-nine (76,999) ordinary shares (the "Ordinary Shares") with a par value of one euro (EUR 1) each and one (1) management share (the "Management Share") with a par value of one euro (EUR 1).

The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 8. The Company's authorised share capital, excluding the issued share capital, is fixed at four hundred ninety-nine million nine hundred fifty-four thousand euro (EUR 499,954,000), consisting of four hundred ninety-nine million nine hundred fifty-four thousand (499,954,000) shares having a par value of one euro (EUR 1) each.

During a period of time of five (5) years from the date of publication of these articles of incorporation or, as the case may be, of the resolution to renew, to increase or to reduce the authorised share capital pursuant to this article 8, in the Official Gazette of the Grand Duchy of Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, the Manager (as defined in article 10 of the Articles) be and is hereby authorised to issue Management Shares and Ordinary Shares, to grant options to subscribe for Management Shares and Ordinary Shares and to issue any other instruments convertible into Management Shares and Ordinary Shares, within the limit of the authorised share capital, to such persons and on such terms as he/she/it shall see fit, and specifically to proceed to such issue by suppressing or limiting the existing shareholders' preferential right to subscribe for the new shares to be issued.

This authorisation may be renewed once or several times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of incorporation, each time for a period not exceeding five (5) years.

The Company's authorised share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association."

Costs

The expenses, costs remuneration and charges, in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately three thousand euro (€ 3,000.-).

Attestation

The Notary acting in this matter declares that he has checked the existence of the conditions set out in Articles 26 of the Law on Commercial Companies and expressly attests that they have been complied with.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing person, whose name, civil status and residence are known to the notary, the appearing person signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

En l'an deux mille onze, le vingt huit janvier, par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette;
a comparu

Mme. Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette agissant en qualité d'employée du Notaire Francis Kessler, ayant son siège social au 5 rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur- Alzette, Grand Duché du Luxembourg et agissant en tant que mandataire de la société anonyme Wilmington Trust SP Services (Luxembourg) S.A, ayant son siège social au 52-54, Avenue du X September, L-2250 Luxembourg et mandataire de Nicolas Bravard, eux-mêmes gérants de la société à responsabilité limitée ALPSTAR CAPITAL EUROPE GP S.A R.L., ayant son siège social au 52-54, Avenue du X September, L-2250 Luxembourg, à son tour gerante de la société en commandite par actions Alpstar Capital Europe S.C.A. , ayant son siège social au 52-54, Avenue du X September, L-2250 Luxembourg, enregistrée sous le numéro B154.570 au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, (ci-après la Société), en vertu de procurations lui donné sous seing privé annexées au présent acte,

conformément aux résolutions circulaires prises par le conseil de gérance de la Société (le Conseil) en date du 20 décembre 2010 (les Résolutions).

Une copie des Résolutions, restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, annexée au présent acte pour être soumise ensemble avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, agissant en sa capacité, a requis le notaire soussigné de prendre acte des déclarations suivantes:

1. La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, le 6 juillet 2010.
2. Les statuts de la société (les statuts) ont été modifiés le 10 Septembre 2010 et le 23 Septembre 2010.
3. Les articles 7 et 8 des Statuts ont la teneur suivante:

" **Art. 7.** La Société a un capital souscrit de soixante et un mille euros (EUR 61.000) représenté par soixante mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (60.999) actions ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) et par une (1) action de Commandité (ci-après l' «Action de Commandité») ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée selon les prescriptions requises en matière de modification des statuts.

La Société pourra, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 8. Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à quatre cent quatre-vingt dix-neuf million neuf cent soixante dix mille euros (EUR 499.970.00) représenté par quatre cent quatre -vingt dix neuf million neuf cent soixante dix mille (499.970.000) actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de ces statuts, ou le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de réduire la capital autorisé sous cet article 8 dans la Gazette Officielle du Grand-duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant (comme définis à l'article 10 des statuts) est et sera autorisé à émettre des Actions Ordinaires et des Actions de Commandités, à émettre des options de souscription à ces Actions Ordinaires et ces Actions de Commandités et à émettre des instruments convertibles en des Actions Ordinaires et des Actions de Commandités, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les termes qu'ils considèrent appropriés, et notamment à procéder à cette émission sans réservant aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions émises) dans les limites du capital autorisé.

Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour procéder à une modification des statuts, et à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions."

4. Le Conseil a, entre autres choses, décidé au sein des Résolutions:

(i) d'augmenter, dans les limites du capital social autorisé, le capital social souscrit de la Société de 61.000 euros (soixante et un mille euros) à 77.000 euros (soixante dix sept mille euros) par l'émission de 16.000 (seize mille) actions (les Nouvelles Actions), ayant une valeur nominale de 1 euro (un euro) chacune, ensemble avec une prime d'émission de 1.584.000 euros (un million cinq cent quatre-vingt quatre mille euros) (la Prime d'Émission).

(ii) de renoncer, pour les besoins de l'augmentation de capital énoncée ci-dessus et en accord avec les dispositions de l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée et les Statuts, aux droits préférentiels des actionnaires existants de la Société en relation avec l'émission des Nouvelles Actions,

(iii) que l'augmentation de capital sera enregistrée sous la forme d'un acte notarié à l'occasion duquel, entre autres choses, la preuve du paiement complet par voie d'apports en numéraire sera donnée au notaire démontrant ainsi que les

montants souscrits sont mis à la disposition de la Société de façon à permettre audit notaire d'enregistrer les Nouvelles Actions émises au nouvel actionnaire de la Société (le Nouvel Actionnaire) comme entièrement libérées, et

(iv) de donner, avec tout pouvoir de substitution, à tout gérant de la Société, tout pouvoir pour comparaître, dans un délai d'un mois à partir de la date des Résolutions, devant un notaire au Luxembourg afin d'enregistrer l'augmentation de capital décidée dans ces Résolutions et d'enregistrer les souscriptions et les paiements faits par voie d'apports en numéraire, de modifier les Statuts de la Société ainsi que le registre des actionnaires et de faire tout ce qui semblera nécessaire ou utile en relation avec cet acte.

5. Le Conseil a constaté que toutes les formalités et exigences prévues par les Statuts pour l'émission des Nouvelles Actions au sein du capital social de la Société, et en particulier celles relatives aux droits préférentiels de souscription, ont été accomplis.

6. Les 16.000 Nouvelles Actions, ensemble avec une Prime d'Émission pour un montant de 1.584.000 euros ont été entièrement souscrites et libérées par le Nouvel Actionnaire par le biais d'apports en numéraire s'élevant à un montant total de 1.600.000 euros (un million six cent mille euros) ayant été mis à la disposition de la Société, preuve en a été donnée au notaire soussigné qui le confirme.

7. Les apports en numéraire ainsi faits à la Société ont été répartis entre le compte du capital social de la Société et le compte de primes d'émission comme suit:

- Augmentation du compte capital social: 16.000 euros (seize mille euros); et
- Augmentation du compte de primes d'émission: 1.584.000 euros (un million cinq cent quatre vingt quatre mille euros).

8. En conséquence de l'augmentation du capital social susmentionnée de la Société, les articles 7 et 8 des Statuts sont modifiés pour avoir la teneur suivante:

" **Art. 7.** La Société a un capital souscrit de soixante -dix sept mille euros (EUR 77.000) représenté par soixante seize mille neuf cent quatre vingt- dix neuf euro (76.999) actions ordinaires (ci-après les «Actions Ordinaires») d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) et par une (1) action de Commandité (ci-après l' «Action de Commandité») ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit par une résolution des actionnaires adoptée selon les prescriptions requises en matière de modification des statuts.

La Société pourra, dans la mesure et sous les conditions prévues par la loi, racheter ses propres actions.

Art. 8. Le capital autorisé de la Société, excluant le capital social émis, est fixé à quatre cent quatre-vingt dix-neuf million neuf cent quatre-vingt milles euros (EUR 499.980.000) représenté par quatre cent quatre-vingt dix-neuf million neuf cent quatre-vingt milles (499.980.000) d'actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Durant une période de cinq (5) ans à compter de la date de publication de ces statuts, ou le cas échéant, de la décision de renouveler, d'augmenter ou de réduire la capital autorisé sous cet article 8 dans la Gazette Officielle du Grand-duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le Gérant (comme définis à l'article 10 des statuts) est et sera autorisé à émettre des Actions Ordinaires et des Actions de Commandités, à émettre des options de souscription à ces Actions Ordinaires et ces Actions de Commandités et à émettre des instruments convertibles en des Actions Ordinaires et des Actions de Commandités, dans les limites du capital autorisé, aux personnes et selon les termes qu'ils considèrent appropriés, et notamment à procéder à cette émission sans réservant aux Actionnaires existants un droit préférentiel de souscription pour les actions émises) dans les limites du capital autorisé.

Cette autorisation peut être renouvelée une ou plusieurs fois par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires, adoptée de la manière requise pour procéder à une modification des statuts, et à chaque fois pour une période n'excédant pas cinq (5) ans.

Le capital souscrit et le capital autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par décision de l'assemblée générale des Actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société pourra, aux conditions et aux termes prévus par la loi, racheter ses propres actions.."

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ trois mille euros (€ 3.000,-).

Constatation

Le notaire instrumentant déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Le notaire soussigné, qui parle et comprend l'anglais, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant qui est connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom, état et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 février 2011. Relation: EAC/2011/1720. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2011040215/228.

(110044940) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

**PF PRISM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. PF PRISM Holding S.à r.l.)**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 158.348.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-seventh day of January.

Before us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

“WYETH Whitehall S.à r.l.”, a limited liability company (société à responsabilité limitée), existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B149.180

duly represented by Ms. Linda HARROCH, maître en droit, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 27, 2011.

Which proxy shall be signed “ne varietur” by the person representing the above named party and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed entity “WYETH Whitehall S.à r.l.”, is the sole partner of “PF PRISM Holding S.à r.l.”, a société à responsabilité limitée having its registered office at 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158348, incorporated by a deed of the undersigned notary on 24 January 2011, not yet published in Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and whose articles have not been amended as from its incorporation (the “Company”).

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to enact the following resolutions:

First resolution

The sole partner resolves to change the name of the Company from “PF PRISM Holding S.à r.l.” to “PF PRISM Holdings S.à r.l.”.

As a consequence, Article 2 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

Art. 2. The denomination of the company is “PF PRISM Holdings S.à r.l.”.

Second resolution

The sole partner resolves to increase the share capital of the Company by an amount of TWENTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND US DOLLARS (USD 21,372,000.-) to bring it from its present amount of one TWENTY THOUSAND US DOLLARS (USD 20,000.-) to the amount of TWENTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND NINETY-TWO THOUSAND US DOLLARS (USD 21,392,000.-) by the creation and the issue of TWENTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND (21,372,000) new shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.-) each (the “New Shares”), having the same rights and obligations as the existing shares, together with total issue premium of ONE HUNDRED AND NINETY-TWO MILLION THREE HUNDRED AND FORTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY-FIVE US DOLLARS (USD 192,341,965.-).

The aggregate contribution of TWO HUNDRED AND THIRTEEN MILLION SEVEN HUNDRED AND THIRTEEN THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY-FIVE US DOLLARS (USD 213,713,965.-) in relation to the New Shares is allocated as follows: (i) of TWENTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND US DOLLARS (USD 21,372,000.-) to the share capital of the Company and (ii) ONE HUNDRED AND NINETY-TWO MILLION THREE HUNDRED AND FORTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY-FIVE US DOLLARS (USD 192,341,965.-) to the share premium account of the Company.

Subscription

WYETH Whitehall S.à r.l., prenamed, has declared to subscribe for TWENTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND (21,372,000) New Shares, and to pay them a total price of TWENTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND SEVENTY-TWO THOUSAND US DOLLARS (USD 21,372,000.-) together with total issue premium of ONE HUNDRED AND NINETY-TWO MILLION THREE HUNDRED AND FORTY-ONE THOUSAND NINE HUNDRED AND SIXTY-FIVE US DOLLARS (USD 192,341,965.-), by a contribution in kind consisting in

all its membership interests (the “Contributed Membership Interests”) it owns in “PF PR Holdings C.V.”, a Dutch limited partnership (commanditaire vennootschap) organized under the laws of the Netherlands, having its registered seat in Rotterdam, the Netherlands, and registered at the Dutch trade register held by the Chamber of Commerce in Rotterdam under number 51840154 and representing 0.69318% of the total membership interest issued by PF PR Holdings C.V..

The above contribution in kind has been dealt with in a valuation report issued by the management of the Company, which certifies that the total value of the contribution in kind is equal to the value of the New Shares issued in consideration to the Contributed Membership Interests.

Evidence of the transfer of the Contributed Membership Interests has been given to the undersigned notary by a copy of a contribution agreement. Said valuation report and contribution agreement, after having been signed *in variatur* by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed in order to be registered with it.

Third resolution

The sole partner resolves to amend the first paragraph of article 7 of the by-laws of the Company in order to reflect such increase of capital, which now reads as follows:

Art. 7. First paragraph. “The corporate capital of the company is set at TWENTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND NINETY-TWO THOUSAND US DOLLARS (USD 21,392,000.-) divided into TWENTY-ONE MILLION THREE HUNDRED AND NINETY-TWO THOUSAND (21,392,000) shares having a par value of ONE US DOLLAR (USD 1.-) each.”

Valuation - Costs

The costs, expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company and charged to it by reason of the present deed are estimated at seven thousand euro.

Nothing else being on the agenda, the meeting is adjourned.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU

«WYETH Whitehall S.à r.l.», une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B149.180,

représentée par Madame Linda HARROCH, maître en droit, ayant sa résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d’une procuration donnée à Luxembourg le 27 janvier 2011.

Laquelle procuration, après avoir été signée “*in variatur*” par la personne représentant la partie comparante susnommée et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

La société prénommée, «WYETH Whitehall S.à r.l.», est l’associé unique de «PF PRISM Holding S.à r.l.», ayant son siège au 51 avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès registre de commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 158348, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné date du 24 janvier 2011 non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société») et dont les statuts n’ont pas été modifiés depuis la constitution.

Laquelle personne comparante, *in qua* agit, a requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Première résolution

L’associé unique décide de modifier la dénomination sociale de «PF PRISM Holding S.à r.l.» en «PF PRISM Holding S.à r.l.».

En conséquence, l’article 2 des statuts de la Société est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. La dénomination de la société est «PF PRISM Holdings S.à r.l.».

Deuxième résolution

L’associé unique décide d’augmenter le capital souscrit de la Société par un montant de VINGT ET UN MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 21.372.000.-) pour le porter de son montant

actuel de VINGT MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 20.000.-) à un montant de VINGT ET UN MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT-DOUZE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 21.392.000.-) par l'émission de VINGT ET UN MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE (21.372.000) nouvelles parts sociales ayant une valeur D'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, ensemble avec une prime d'émission de CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS AMERICAINS (USD 192.341.965.-).

L'apport total de DEUX CENT TREIZE MILLIONS SEPT CENT TREIZE MILLE NEUF CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS AMERICAINS (USD 213.713.965.-) relativement aux Nouvelles Parts Sociales est alloué comme suit: (i) VINGT ET UN MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 21.372.000.-) au capital social de la Société et (ii) CENT QUATRE-VINGT DOUZE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS AMERICAINS (USD 192.341.965.-) au compte de prime d'émission de la Société.

Souscription

WYETH Whitehall S.à r.l. , a déclaré souscrire toutes les VINGT ET UN MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE (21.372.000) nouvelles parts sociales et les libérer pour un prix total de VINGT ET UN MILLIONS TROIS CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 21.372.000.-) ensemble avec une prime d'émission de CENT QUATRE-VINGT DOUZE MILLIONS TROIS CENT QUARANTE ET UN MILLE NEUF CENT SOIXANTE-CINQ DOLLARS AMERICAINS (USD 192.341.965.-) par apport en nature consistant en par apport en nature consistant en l'intégralité des parts bénéficiaires (les «Parts Bénéficiaires Apportées») qu'elle détient dans «PF PR Holdings C.V.», une société hollandaise constituée et régie par les lois des Pays-Bas, ayant son siège social à Rotterdam, Pays-Bas, immatriculée auprès du registre hollandais sous le numéro 51840154 et représentant 0,69318% des parts bénéficiaires émises par PF PR Holdings C.V..

L'apport en nature ci-dessus a fait l'objet d'un rapport d'évaluation émis par la gérance de la Société, qui certifie que la valeur totale de l'apport en nature est égale à la valeur des Nouvelles Parts Sociales émises en contrepartie des Parts Bénéficiaires Apportées.

Une copie du transfert des Parts Bénéficiaires Apportées a été remise au notaire instrumentant. Le rapport d'évaluation et le contrat d'apport, signés ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Troisième résolution

L'associé unique décide alors de modifier le premier alinéa de l'article 7 des statuts de la Société pour refléter l'augmentation de capital, lequel article sera comme suit:

Art. 7. Premier alinéa. «Le capital social de la société est fixé à VINGT ET UN MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT-DOUZE MILLE DOLLARS AMERICAINS (USD 21.392.000.-) divisé en VINGT ET UN MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT-DOUZE (21.392.000) parts sociales ayant une valeur nominale d'UN DOLLAR AMERICAIN (USD 1.-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à sept mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête e la personne comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation données à la personne comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, cette personne a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 31 janvier 2011. Relation: EAC/2011/1421. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2011041427/151.

(110046749) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Achilles Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 155.952.

En date du 1^{er} février 2011, les cessions de parts suivantes ont eu lieu:

- l'associé AIF VII Euro Holdings, L.P., avec siège social au 87, Mary Street, bâtiment Walker House, KYI-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïmans, a cédé 1 part sociale à AP Achilles Holdings (EH-1), LLC, avec siège social au 9, West 57th Street, N Y 10019 New-York, Etats-Unis, qui l'acquiert ;

- l'associé AIF VII Euro Holdings, L.P., précité, a cédé 1 part sociale à AP Achilles Holdings (EH-2), LLC, avec siège social au 9, West 57th Street, NY 10019 New-York, Etats-Unis, qui l'acquiert;

- l'associé AIF VII Euro Holdings, L.P., précité, a cédé 1 part sociale à AP Achilles Holdings (EH-3), LLC, avec siège social au 9, West 57th Street, NY 10019 New-York, Etats-Unis, qui l'acquiert;

- l'associé AIF VII Euro Holdings, L.P., précité, a cédé 1 part sociale à AP Achilles Holdings (EH-4), LLC, avec siège social au 9, West 57th Street, NY 10019 New-York, Etats-Unis, qui l'acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 février 2011.

Référence de publication: 2011042523/20.

(110048472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Newel Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 109.575.

EXTRAIT

En date du 24.03.2011, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

Remplacement de Monsieur Jean-Paul Frisch, gérant classe A de la Société, par Madame Fulvia Bizzozero, née à Liège (B) le 03.06.1968, demeurant professionnellement au 2-4, rue Beck à 1222 Luxembourg, en qualité de gérante classe A de la Société, pour une durée indéterminée, avec effet au 24.03.2011;

Désignation de Monsieur James K. Noble III, né à New-York, USA, le 02.01.1959, demeurant professionnellement au 1345, Avenue of the Americas, 10105 New-York, USA, en qualité de gérant classe B de la Société pour une durée indéterminée, avec effet au 24.03.2011;

De sorte que le nouveau conseil de gérance est composé comme suit;

1. Marc Furstein
2. Constantine Dakolias
3. James K. Noble III
4. Fulvia Bizzozero

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011042763/22.

(110048469) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Filtlux S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial,

(anc. Filtlux S.A.).

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 41.246.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011042636/11.

(110048248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Aon Services Luxembourg & Co S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 146.352.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2011042525/12.

(110048124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

AIB Administrative Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 95.401.

Extrait des résolutions écrites prises par les gérants en date du 01 juillet 2006

Les gérants ont décidé:

- D'accepter la démission de M. Eugene McMahon a la fonction de Responsable de la gestion journalière avec effet au 1^{er} juillet 2006.
- De nommer M. Agnes Csorgo, née le 27 juillet 1978 à Hatvan, Hongrie, demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, 2310 Luxembourg, à la fonction de responsable de la gestion journalière avec effet au 1^{er} juillet 2006 pour une durée indéterminée.

Extrait des résolutions écrites prises par les gérants en date 11 février 2010

Les gérants ont décidé:

- D'accepter la démission d'Agnes Csorgo à la fonction de Responsable de la gestion journalière avec effet au 11 février 2010.
- De nommer M. Tamas Horvath, née le 05 novembre 1977 à Pecs III, Hongrie, demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, 2310 Luxembourg, à la fonction de responsable de la gestion journalière avec effet au 11 février 2010 pour une durée indéterminée.
- De nommer M. Sébastien Francois, née le 04 décembre 1980 à Libramont-Chevigny, Belgique, demeurant professionnellement au 16, Avenue Pasteur, 2310 Luxembourg, à la fonction de responsable de la gestion journalière avec effet au 11 février 2010 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.03.2011.

Référence de publication: 2011042539/26.

(110048249) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Delta Oil SA., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 9, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 93.338.

DISSOLUTION

L'an deux mille onze, le quinze mars.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Delta Oil Ltd, une société anonyme de droit anglais, ayant son siège social à Bucks, MK8 9EA, Royaume-Uni, avec numéro d'immatriculation 6188641,

ici représentée aux fins des présentes par Madame Nadine GLOESENER, employée, demeurant professionnellement à L-2740 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 2 mars 2011.

Laquelle procuration après avoir été paraphée «ne varietur» par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes.

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, agissant en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations:

I.- La comparante est le seul et unique actionnaire de DELTA OIL S.A . une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-8077 Bertrange, 9, Rue de Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93338 (la "Société"), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Luxembourg-Eich, le 21 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 571 du 26 mai 2003.

II.- Le capital social de la Société s'élève actuellement à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

III.- La comparante, en sa qualité de seul et unique actionnaire de la Société, déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.

IV.- La comparante en tant que seul et unique actionnaire de la Société déclare expressément dissoudre la Société et procéder à la liquidation immédiate de la Société.

V.- La comparante déclare que l'ensemble des dettes de la Société a été réglée et qu'elle a reçu ou recevra tous les actifs de la Société, et reconnaît qu'elle sera tenue de l'ensemble des obligations existantes (le cas échéant) de la Société après sa dissolution.

VI.- Par suite de cette dissolution, décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la Société ainsi qu'au commissaire aux comptes pour l'exécution de leurs mandats jusqu'au jour de la dissolution de la Société.

VII.- Il est procédé à l'annulation du registre des actionnaires de la Société dissoute.

VIII.- Les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, L-8077 Bertrange, 9, rue de Luxembourg.

Toutefois, aucune confusion de patrimoine entre la société dissoute et l'avoir social de ou remboursement à l'actionnaire ne pourra se faire avant le délai de trente jours (article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales) à compter de la publication et sous réserve qu'aucun créancier de la Société présentement dissoute et liquidée n'aura exigé la constitution de sûretés.

Evaluation.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués à 900.- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. GLOESENER, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 mars 2011. Relation: LAC/2011/12121. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011041907/53.

(110047200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Z-Estima, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9645 Derenbach, Maison 91.

R.C.S. Luxembourg B 159.744.

STATUTS

L'an deux mil onze, le vingt-deux février.

Par-devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz.

Ont comparu:

1.- Madame Marie-Claire VANDESCHRIK, née à Ferrières (B), le 12 septembre 1945, demeurant à B-4633 Soumagne, 105, rue Ardoncour, laquelle est ici représentée par

en vertu d'une procuration sous seing privé dressée à Melen (B), le 21 février 2011;

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le Notaire et les comparants, restera ci-annexée.

2.- Madame Esmeralda MEUNIER, née à Ferrières (B), le 7 novembre 1968, demeurant à VV23, Pokrovsky Hills, Beregovaya Street 3, 125367 Moscou.

Lesquels comparantes, présentes ou tel que représentées, ont requis le notaire instrumentant de dresser un acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Z-ESTIMA».

Art. 2. Le siège social de la société est établi à Derenbach.

Il pourra être transféré en toute autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par décision des associés.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la biostatistique pour essais cliniques, la science des statistiques appliquées aux essais cliniques et au traitement de données cliniques.

En général, la société pourra faire toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui se rapportent directement ou indirectement à son objet social et qui seraient de nature à en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille six cents euros (12.600,- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-six euros (126,- €) chacune, réparties comme suit:

1.- Madame Marie-Claire VANDESCHRICK, prénommée, dix parts sociales	10
2.- Madame Esmeralda MEUNIER, prénommée, quatre-vingt-dix parts sociales	90
Total des parts: cent parts	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille six cents euros (12.600,- €) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présentes statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 6. Les parts sociales sont insaisissables. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non associé que de l'accord du ou des associés représentant l'intégralité des parts sociales.

En cas de refus de cession les associés non-cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Art. 7. Le décès, l'incapacité, la faillite ou la déconfiture d'un associé n'entraînera pas la dissolution de la société.

En cas de transmission pour cause de mort à des non-associés, les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

En cas de refus d'agrément il est procédé comme prévu à l'article 6.

Art. 8. Les créanciers, ayants droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

Gérance - Assemblée générale

Art. 9. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables ad nutum à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le ou les gérants sont nommés par l'assemblée générale. Ils sont nommés pour une durée indéterminée. Leurs pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Art. 10. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 11. Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

Année sociale - Bilan

Art. 14. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société ainsi qu'un bilan et un compte de pertes et profits.

Art. 15. Les produits de la société, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif et de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

Les associés pourront décider, à la majorité fixée par les lois afférentes, que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou versé à un fonds de réserve extraordinaire ou distribué aux associés.

Dissolution - Liquidation

Art. 16. En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives ou, à défaut, par ordonnance du Président du tribunal d'arrondissement, statuant sur requête de tout intéressé.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

Disposition générale

Art. 17. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Mesure transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à la somme de 1.000,- €.

Assemblée Générale extraordinaire

Et à l'instant les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Le siège social de la société est établi à L-9645 Derenbach, Maison 91.
- 2.- Le nombre des gérants est fixé à un.
- 3.- L'assemblée générale désigne pour une durée indéterminée, Madame Esmeralda MEUNIER, prénommée, gérant unique.

La société sera valablement engagée par la signature de son gérant.

Dont acte, fait et passé à Wiltz, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: E. Meunier, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 25 février 2011 - WIL/2011/158 - Reçu soixante-quinze euros = 75,- €.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société aux fins d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés.

Wiltz, le 4 mars 2011.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2011043572/111.

(110048052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

AP Portland 10 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 79.179.

En date du 9 mars 2011, l'associé Apollo Portland Holding S.à r.l., avec siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a cédé son unique part à AP PORTLAND LP, avec siège social au 10-13, Centre Road, Wilmington, Delaware, Etats Unis, qui l'acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011042547/13.

(110048169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

CFA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

R.C.S. Luxembourg B 159.645.

L'an deux mille onze, le trois mars,
par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,
a comparu

Monsieur Christophe Felten, architecte, né Munich (Allemagne), le 8 mai 1978, demeurant à L-1632 Luxembourg, 41, rue Gluck.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte des statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer par les présentes.

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée, qui sera régie par les lois y relatives et par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un bureau d'architecture.

La société s'interdit toute participation ou activité pouvant créer un conflit d'intérêts et porter atteinte à l'indépendance professionnelle de l'activité libérale d'architecte/ingénieur-conseil et elle s'engage à respecter toutes les dispositions législatives et réglementaires auxquelles est soumise l'activité réglementée en question.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité civile à moins que celle-ci ne soit pas spécialement réglementée. D'une façon générale, elle pourra faire toutes les opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Art. 3. La société prend la dénomination "CFA S.à r.l."

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre lieu d'un commun accord entre les associés.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) chacune.

Art. 7. Lorsque la société compte plus d'un associé, les cessions ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiées à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 8. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Ce consentement n'est toutefois pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des héritiers réservataires soit au conjoint survivant.

Art. 9. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

Art. 10. Les créanciers personnels, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants qui sont nommés par l'assemblée des associés, laquelle fixe la durée de leur mandat.

A moins que l'assemblée des associés n'en dispose autrement, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux gérants ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le gérant unique ou le conseil de gérance.

Art. 12. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 13. Si et aussi longtemps que la société sera unipersonnelle, l'associé unique exerce les pouvoirs dévolus par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la société.

Art. 15. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et la gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges sociales, amortissements et moins-values jugés nécessaires ou utiles par les associés, constitue le bénéfice net de la société.

Après dotation à la réserve légale, le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales.

Souscription et Libération

Les cinq cents (500) parts sociales sont toutes souscrites par Monsieur Christophe Felten, préqualifié.

Les actions ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le trente et un décembre 2011.

Décision de l'associé unique

Ensuite l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Christophe Felten, architecte, né Munich (Allemagne), le 8 mai 1978, demeurant à L-1632 Luxembourg, 41, rue Gluck.

2. Le siège social est fixé à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee.

Avertissement:

Le notaire soussigné a attiré l'attention du comparant sur le fait que la société doit obtenir une autorisation d'établissement de la part des autorités administratives compétentes en rapport avec son objet social avant de commencer son activité commerciale, avertissement que le comparant reconnaît avoir reçu.

Evaluation des frais.

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. FELTEN et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 mars 2011. LAC/2011 / 10477. Reçu soixante quinze euros €75,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2011042207/98.

(110046554) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Bosa Hotel & Resort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 40.999.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011042568/10.

(110048196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

S2A Immobilier, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-3844 Schiffflange, Zone Industrielle Letzebuerger Heck.
R.C.S. Luxembourg E 4.464.

STATUTS

L'an deux mille onze, le douze février

ONT COMPARU:

1. Mademoiselle Agnès Marie Thérèse REMMER, éducatrice spécialisée, demeurant à MAIZIERES LES METZ (F-57) 6 Rue Margueritte Duras
 2. Monsieur Simon RIFFAULT, ingénieur, demeurant à MAIZERES LES METZ (F-57) 6 Rue Margueritte Duras
- Lesquels comparants ont déclarés constituer entre eux une société civile immobilière, dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre 1^{er} - Dénomination, Objet, Durée, Siège

Art. 1^{er}. Par les présentes, il est formé une société civile immobilière, sous la dénomination: S2A IMMOBILIER.

Art. 2. La société a pour objet l'achat, la vente, la location, la mise en valeur et la gestion d'un patrimoine immobilier pour son propre compte.

Elle pourra effectuer tout placement immobilier ou mobilier, contracter tout emprunt, avec ou sans affectation hypothécaire, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, se porter caution ou garant pour le compte de tiers et en générale faire toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social, ou pouvant faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation dans les six premiers mois de l'exercice social avec effet au trente et un décembre de l'année en cours moyennant préavis à donner par lettre recommandée à la pose à son ou ses coassociés.

Art. 4. Le siège de la société est établir à SCHIFFFLANGE.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand Duché de Luxembourg, par simple décision des gérants.

Titre II - Apports, Capital social, Parts

Art. 5. Le capital social est fixé à la somme de mille euros (1 000.00 €) divisé en cents parts sociales de dix euros (10 €) de valeur nominale chacune.

Ces part sociale ont été attribuées aux associés comme suit:

1. Mlle Agnès Marie-Thérèse REMMER, 50 parts
2. M. Simon RIFFAULT, 50 parts

TOTAL: CENT PARTS SOCIALES

Toutes ces parts sociales ont été libérées intégralement par les associés, en espèces, de sorte que la somme de mille euros (1 000.00 €) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi que les associés le reconnaissent mutuellement.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre les associés et les tiers. Toute cession de part sociales sera constatée par acte authentique ou sous seing privé signifié conformément à l'article 1690 du code civil.

Art. 7. Les associés supportent les pertes de la société proportionnellement à leurs parts dans la société.

Art. 8. Chaque part donne droit, dans la propriété de l'actif sociale et dans la répartition des bénéfices, à une fraction proportionnelle à celle du nombre de parts existantes.

Art. 9. Dans leurs rapports respectifs, les associés sont tenus des dettes de la société, chacun dans la proportion du nombre de parts qu'il possède.

Vis-à-vis des créanciers de la société, les associés sont tenus de ces dettes dans la proportion de leurs parts d'intérêts dans la société, dans les limites des articles 1862 et 1854 du code civil.

Art. 10. La société ne sera pas dissoute par le décès d'un ou plusieurs associés, mais elle continuera entre le ou les survivants et les héritiers de l'associé ou des associés décédés conformément aux dispositions de l'article 6 des statuts.

Art. 11. Chaque part est indivisible à l'égard de la société de sorte que les copropriétaires indivis seront dans ce cas tenus, pour l'exercice de leurs droits, de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou par un mandataire commun pris parmi les autres associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions prise par l'assemblée générale.

Titre III. Administration de la société

Art. 12. la société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants. S'il n'existe qu'un seul gérant, la société est engagée valablement et en toutes circonstances par sa seule signature. S'il y a plusieurs gérants, ils engagent valablement la société par leurs signatures collectives en toutes circonstances, y compris les actes d'achat, transformation ou de vente immobilière, les actes de mainlevée avec ou sans constatation de paiement, et en général les actes d'administration ou même équivalent à une aliénation, nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet sociale de la société, sans que cette énumération ne soit limitative.

Ils peuvent encore emprunter au nom de la société ou faire consentir à celle-ci des ouvertures de crédit avec ou sans garantie réelle et signer valablement tous actes de prêt, d'ouverture de crédit ou autres, et hypothéquer les biens immobiliers de la société en garantie de ces prêts ou ouvertures de crédit.

Art. 13. Chaque associé a un droit illimité de surveillance et de contrôle sur les affaires de la société et il pourra en particulier prendre inspection des livres et comptes au siège social mais sans déplacement.

Titre IV - Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée des associés se réunira aussi souvent que les affaires de la société l'exigent sur convocation du ou des gérants et sur convocation d'un ou plusieurs associés. Pareille convocation doit convenir l'ordre du jour de l'assemblée.

Art. 15. Le vote des délibérations de l'assemblée des associés, sur tous les points y compris les modifications statutaires, est déterminé par la majorité des trois quarts des votes et des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille onze.

Art. 17. le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Tout associé peut prendre au siège social communications de l'inventaire et du bilan pendant les huit jours qui précèdent l'assemblée générale ordinaire.

Titre V - Dissolution et Liquidation

Art. 18. en cas de dissolution, la liquidation sera faite soit par le ou les liquidateurs nommés par les associés, soit par les associés.

Les pouvoirs du ou des liquidateurs seront fixés lors de leur nomination. A défaut de pareille fixation, le ou les liquidateurs jouiront des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, notamment vendre les immeubles à l'amiable ou aux enchères, toucher les prix de vente, consentir tous désistements, ou mainlevées, avec ou sans constatations de paiement, régler et acquitter le passif.

Titre VI - Dispositions générales

Art. 19. Les articles 1832 et 1872 du code civil, ainsi que les modifications apportées au régime des sociétés civiles par la loi du 18 septembre 1933 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'est pas dérogé par les présents statuts.

Assemblée générale

Après avoir arrêté ainsi les statuts de la société, les associés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués, et, à l'unanimité, ont pris les résolutions suivantes:

A) Est nommé gérant:

Monsieur Simon RIFFAULT.

B) La société est valablement engagée en toutes circonstances vis-à-vis de tiers par la signature individuelle du gérant.

C) L'adresse de la société est fixée au L-3844 SCHIFFLANGE, Zone Industrielle Luxembourg Heck

DONT ACTE, fait et passé à SCHIFFLANGE, le 11 février 2011.

Agnès, Marie-Thérèse REMMER / Simon RIFFAULT.

Référence de publication: 2011042250/101.

(110046174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mars 2011.

**Cintract S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Cintract S.A.).**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 130.079.

L'an deux mille onze.

Le dix-huit mars.

Pardevant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme CINTRACT S.A., avec siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 130.079 (NIN 2007 2221 096),

constituée suivant acte reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 8 juin 2007, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1879 du 4 septembre 2007,

au capital social de trente-deux mille Euros (€ 32.000.-), représenté par seize mille (16.000) actions d'une valeur nominale de deux Euros (€ 2.-) chacune, libérées à concurrence de trente-sept virgule cinq pourcent (37,5%).

L'assemblée est présidée par Monsieur Régis STEINER, avocat, demeurant professionnellement à F-67116 Reichstett, Chemin Départemental 63,

qui désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Aymeric KEMPF, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à F-57050 Longeville les Metz, 29, Boulevard St. Symphorien.

Le bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. - Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1. - Suppression de la valeur nominale des actions et constatation que le capital social de trente-deux mille Euros (€ 32.000.-) sera désormais représenté par seize mille (16.000) actions sans désignation de valeur nominale.

2.- Acceptation de la démission de tous les administrateurs et du président du conseil d'administration actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de leur mandat.

3.- Acceptation de la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction avec décharge pour l'exécution de son mandat.

4.- Changement de la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée".

5.- Changement de la raison sociale de la société en CINTRACT S.à r.l..

6.- a) Augmentation du capital social à concurrence de CINQ CENTS EUROS (€ 500.-) pour le porter du montant de DOUZE MILLE EUROS (€ 12.000.-) au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) sans création de parts sociales nouvelles, moyennant incorporation du compte courant des associés du montant de CINQ CENTS EUROS (€ 500.-) ainsi que le constate le dernier bilan de la société CINTRACT.

7.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

8.- Refonte complète des statuts pour les adapter à la loi luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée".

9.- Nomination d'un ou de plusieurs gérant(s) et détermination de ses(leurs) pouvoirs.

II. - Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, laquelle, après avoir été signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Qu'il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est représentée.

III. - Qu'en conséquence la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions et constate que le capital social de trente-deux mille Euros (€ 32.000.-) sera désormais représenté par seize mille (16.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de tous les administrateurs et du président du conseil d'administration actuellement en fonction et leur accorde décharge pour l'exécution de leur mandat.

Troisième résolution

L'assemblée générale accepte la démission du commissaire aux comptes actuellement en fonction et lui accorde décharge pour l'exécution de son mandat.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de changer la forme légale de la société d'une "société anonyme" en "société à responsabilité limitée" et de transformer les actions en parts sociales.

Par cette transformation de la société anonyme en société à responsabilité limitée, aucune nouvelle société n'est créée. La société à responsabilité limitée est la continuation de la société anonyme telle qu'elle a existé jusqu'à présent, avec la même personnalité juridique et sans qu'aucun changement n'intervienne tant dans l'actif que dans le passif de cette société.

Cinquième résolution

L'assemblée décide de changer la raison sociale de la société en CINTRACT S.à r.l..

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de CINQ CENTS EUROS (€ 500.-) pour le porter du montant de DOUZE MILLE EUROS (€ 12.000.-) au montant de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) sans création de parts sociales nouvelles, moyennant incorporation du compte courant des associés du montant de CINQ CENTS EUROS (€ 500.-) ainsi que le constate le dernier bilan de la société CINTRACT au

Ledit bilan, après avoir été signés "ne varietur" par le notaire instrumentant et tous les comparants resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social à l'adresse suivante: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

Huitième résolution

L'assemblée décide de modifier les statuts de la société afin de les adapter à la loi luxembourgeoise sur les "sociétés à responsabilité limitée" et de leur donner la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée régie par la loi du 10 août 1915, la loi du 18 septembre 1933 telles qu'elles ont été modifiées et par les présents statuts.

La société peut avoir un associé unique ou plusieurs associés. L'associé unique peut s'adjoindre à tout moment un ou plusieurs co-associés, et de même les futurs associés peuvent prendre les mesures tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la société.

Art. 2.

a) La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

b) La Société peut notamment acquérir par voies d'apport, de souscription, d'option, d'achat ou de toute autre manière des biens immobiliers et des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

Elle peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

c) La Société peut emprunter et accorder à des sociétés tout concours, prêt, avances ou garanties. Elle peut également prendre toutes hypothèques, gages ou autres nantissements afin de garantir ces prêts.

d) La Société peut accomplir toutes transactions de biens immobiliers et de valeurs mobilières de toutes espèces et peut faire toutes opérations ou prestations commerciales, industrielles et financières qui sont nécessaires et utiles à l'accomplissement de son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée sauf le cas de dissolution.

Art. 4. La société prend la dénomination de CINTRACT S.à r.l..

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger en vertu d'une décision de l'associé unique ou du consentement des associés en cas de pluralité d'eux.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-), représenté par seize mille (16.000) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

Les parts sociales sont attribuées comme suit:

1.- Monsieur Philippe GRAFF, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, huit mille et une parts sociales	8.001
2) La société à responsabilité limitée HOLDING AKEMIS S.à r.l., avec siège social à L-5855 Hesperange, 8, rue Jos Sunnen, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 123.447, sept mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	7.999
Total: seize mille parts sociales	16.000

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié dans les conditions prévues par l'article cent quatre-vingt-dix-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale par les associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires des parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Art. 10. Le décès de l'associé unique ou de l'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne met pas fin à la société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers de l'associé unique ou d'un des associés, en cas de pluralité d'eux, ne pourront pour quelque motif que ce soit faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

Art. 12. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'associé unique ou par l'assemblée des associés. La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature du ou des gérants agissant dans la limite de l'étendue de sa (leur) fonction telle qu'elle résulte de l'acte de nomination.

Art. 13. Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

Les décisions de l'associé unique visées à l'alinéa qui précède sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 15. En cas de pluralité d'associés, chacun d'eux peut participer aux décisions collectives, quelque soit le nombre de parts qui lui appartiennent, dans les formes prévues par l'article 193 de la loi sur les sociétés commerciales.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre.

Chaque année, le trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société, le bilan et le compte de profits et pertes, le tout conformément à l'article 197 de la loi du 18 septembre 1933.

Art. 17. Tout associé peut prendre au siège social de la société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 18. Les produits de la société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des amortissements constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition des associés.

Art. 19. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'associé unique ou par les associés en cas de pluralité d'eux, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, il est renvoyé aux dispositions légales.

Neuvième résolution

Est nommé gérant de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Philippe GRAFF, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. STEINER, A. KEMPF, Henri BECK

Enregistré à Echternach, le 18 mars 2011. Relation: ECH/2011/441. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011040285/169.

(110045208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 mars 2011.

Alize Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.394,68.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 59.213.

Suite à un transfert de parts sociales sous seing privé, le capital de la société ALIZE LUXEMBOURG Sàrl se répartit, à dater du 14 février 2011, de la manière suivante:

Alain OLLIER

8, rue de la Provision

B - 7830 FOULENG (Silly) 500 parts

TOTAL 500 parts

Certifié sincère et conforme

ALIZE LUXEMBOURG S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011042541/17.

(110048579) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Bedford Finance S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.392.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 133.586.

EXTRAIT

- Suite à la cession de parts sociales intervenue en date du 3 mars 2011 entre GLARE NOMINEE LIMITED, Mr John Francis O'CONNOR et ALLFIN HOLDING Luxembourg S.à r.l., la société ALLFIN HOLDING Luxembourg S. à r.l., société à responsabilité limitée, établie à L-2453 Luxembourg 6, rue Eugène Ruppert, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138090 et au Capital social de EUR 4.500.000,- devient associé unique de la société BEDFORD FINANCE sàrl en détenant 792.000 parts sociales ordinaires et 5.600.000 parts sociales préférentielles .

- Il résulte des résolutions prises lors de la réunion des associés tenue en date du 7 mars 2011 que:

1. La société MANACOR (Luxembourg) S.A. et Madame Céline PIGNON ont tous deux démissionné de leur fonction de gérant de la société;

- Il résulte des résolutions prises lors de la réunion des associés tenue en date du 11 avril 2011 que:

1. Monsieur Marnix GALLE, résidant à B-8300 Knokke, 14, Astridlaan a été nommé gérant de catégorie A de la société pour une durée indéterminée avec effet au 7 mars 2011;

2. Monsieur Fernand PESCH, résidant à L- 8232 Marner, 28, rue de Holzem a été nommé gérant de catégorie B de la société pour une durée indéterminée avec effet au 7 mars 2011 .

- Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil de gérance tenue en date du 7 mars 2011 que:

1. Le siège social de la société est transféré de L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F. Kennedy à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011055364/30.

(110061973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

AP Portland 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 13.300,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 71.273.

En date du 9 mars 2011, l'associé Apollo Portland Holding S.à r.l., avec siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, a cédé son unique part à GRIMSBY INVESTMENTS S.à r.l., avec siège social au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, qui l'acquiert.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 mars 2011.

Référence de publication: 2011042548/13.

(110048170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Autodrom S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 12, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 93.966.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée
Générale tenue le 23 février 2011 à Luxembourg*

Au terme du procès-verbal de l'Assemblée Générale tenue en date du 23 février 2011, il a été décidé que:

L'Assemblée accepte la démission de leur mandat d'administrateur de:

- La société OSTIA Cva, représentée par Monsieur Paul Marien, domicilié professionnellement au 231, Pierstraat, B-2550 Kontich

L'Assemblée accepte la démission de son mandat d'administrateur délégué de:

- La société OSTIA Cva, représentée par Monsieur Paul Marien, domicilié professionnellement au 231, Pierstraat, B-2550 Kontich

L'Assemblée nomme en tant qu'administrateur:

- La société 4U BUSINESS, ayant son siège social au 387 Chaussée Saint-Pierre, B-1040 Etterbeek, représentée par Monsieur Olivier Fontaine, né le 17 septembre 1963 à Uccle, domicilié au 229, Pierstraat, B-2550 Kontich.

L'Assemblée nomme en tant qu'administrateur délégué:

- La société 4U BUSINESS, ayant son siège social au 387 Chaussée Saint-Pierre, B-1040 Etterbeek, représentée par Monsieur Olivier Fontaine, né le 17 septembre 1963 à Uccle, domicilié au 229, Pierstraat, B-2550 Kontich.

Les mandats des administrateurs ainsi nommés viendront à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2012.

Le mandat de l'administrateur délégué ainsi nommé viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011042554/28.

(110048176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

BTB Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1137 Howald, 5, rue Neil Armstrong.

R.C.S. Luxembourg B 159.762.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix-sept mars.

Par-devant Maître Henri HELLINCKX, notaire résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

Monsieur Fabrice REYNDERS, né à Les Bulles (Belgique), le 5 avril 1971, demeurant à B-6810 Jamoigne, 17b, rue de Moyen.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il constitue par la présente.

Titre I^{er} . - Objet - Raison sociale - Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre le comparant et tous ceux qui par la suite pourraient devenir propriétaires de parts sociales une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet le commerce et la prestation de service informatique, commerce et conseil en matière de service logistique.

Elle peut en outre faire toutes opérations mobilières ou immobilières, industrielles, commerciales ou financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet social et même à tous autres objets qui sont de nature à favoriser ou à développer l'activité de la société.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de «BTB Europe S.à r.l.», société à responsabilité limitée.

Art. 5. Le siège social est établi à Howald.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Titre II. - Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-), représenté par CENT VINGT-QUATRE (124) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,-) chacune.

Toutes ces parts ont été souscrites par Monsieur Fabrice REYNDERS, prénommé. Le souscripteur a entièrement libéré ses parts par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE QUATRE CENTS EUROS (EUR 12.400,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, la preuve en ayant été rapportée au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés.

En cas de cession à un non-associé, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les trente jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Art. 8. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés, voire de l'associé unique, ne mettent pas fin à la société.

Art. 9. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la société.

Titre III. - Administration et Gérance

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix de la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les statuts à l'assemblée générale sont exercés par celui-ci.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Titre IV. - Dissolution - Liquidation

Art. 17. Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront les pouvoirs et émoluments.

Titre V. - Dispositions générales

Art. 18. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui-même pour se terminer le 31 décembre 2011.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution sont évalués à environ EUR 900.-(neuf cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé unique représentant l'intégralité du capital social a pris les résolutions suivantes:

1.- Le siège social est établi à L-1137 Howald, 5, rue Neil Armstrong.

2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée:

Monsieur Fabrice REYNDERS, né à Les Bulles (Belgique), le 5 avril 1971, demeurant à B-6810 Jamoigne, 17b, rue de Moyen.

Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique.

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention du constituant sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentant, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, le comparant prémentionné a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. REYNDERS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 mars 2011. Relation: LAC/2011/13200. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 24 mars 2011.

Référence de publication: 2011042570/92.

(110048270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Rasa Land Investors LuxCo 1 SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 54.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.599.

In the year two thousand and ten, on the twenty seventh day of December.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Rasa Land Investors LuxCo S.à r.l., a company having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 136.367;

Rasa Land Investors Holding B.V., a company having its registered office at Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam, The Netherlands;

Hereinafter collectively referred as to the "the Shareholders", both here represented by Me Annie Caycho, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given on 24 December 2010.

The proxies "ne varietur" signed by the proxyholder and the undersigned notary shall be annexed to the present deed.

The Shareholders have requested to the undersigned notary to record that they are the only shareholders of Rasa Land Investors Luxco 1 SCA, a corporate partnership limited by shares governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital amounting to fifty four thousand Dollars (USD 54,000.-) and incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer dated 18 January 2008, published on 26 March 2008 in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 734, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 136.599 (the "Company").

The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine SCHAEFFER, dated 17 September 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 11 October 2008 under number 2491.

It results from the list of attendance here enclosed that all shares representing the share capital of the Company are present or represented at this meeting, hence, the meeting can validly deliberate on all items of the Agenda which has previously been communicated to the Shareholders present or represented and who expressly declare have taken knowledge of its content.

The Shareholders, represented as above mentioned, acknowledged to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. Waiver of convening notices;
2. Dissolution of the Company with immediate effect and decision to voluntarily put the Company into liquidation (liquidation volontaire);
3. Granting of full discharge to the managing shareholder of the Company (the Managing Shareholder) and to the members of the supervisory board of the Company for the performance of their respective mandates;
4. Appointment of Fides (Luxembourg) S.A. as liquidator (liquidateur) in relation to the voluntary liquidation of the Company (the Liquidator);
5. Granting of the powers to the Liquidator to prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and granting of the broadest powers to the Liquidator to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Luxembourg act dated August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law) and the Articles; and
6. Miscellaneous.

These facts having been exposed and recognized as true by the Shareholders of the Company present or represented by their proxyholder then unanimously decide on the following:

First resolution

As the entire share capital of the Company is represented at the present meeting, the meeting waives the convening notices, the Shareholders hereby duly represented consider themselves as duly convened and hence declare have perfect knowledge of the Agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to dissolve the Company with immediate effect and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Third resolution

The Shareholders resolve to grant full discharge to the Managing Shareholder and the members of the Supervisory Board of the Company for the performance of their respective mandates.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to appoint Fides (Luxembourg) S.A, a Société anonyme, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under Section B, number 41.469, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Shareholders resolve that the Liquidator will prepare a detailed inventory of the Company's assets and liabilities and that the Liquidator will have the broadest powers to effect the liquidation, except the restrictions provided by the Law and the Articles.

There being no further business on the agenda, the Chairman closes the meeting.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-septième jour de décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Rasa Land Investors LuxCo S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 136.367;

Rasa Land Investors Holding B.V., une société neerlandais ayant son siège social à Strawinskylaan 3105, 1077ZX Amsterdam, Pays-Bas,

Ci-après conjointement défini comme «les Associées» représenté aux fins des présentes par Me Annie Caycho, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 24 décembre 2010.

Lesdites procurations, après avoir été paraphée "ne varietur" par le mandataire et le notaire soussigné restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés ont requis le notaire instrumentant d'acter que ils sont les seul et uniques associés de Rasa Land Investors Luxco 1 SCA, une société en commandite par actions, régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social d'un montant de cinquante quatre mille dollars (USD 54.000,- constituée suivant acte reçu par Maître Martine Schaeffer, en date du 18 janvier 2008, publié le 26 mars 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 734, et inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 136.599 (la «Société»).

Les Statuts de la Société (les «Status») ont été modifiés pour la dernière fois par Maître Martine Schaeffer en date 17 septembre 2008, publié le 11 octobre 2008 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, sous le numéro 2491. Il ressort de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux actionnaires présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

Les Associés représenté comme indiqué ci-avant, reconnaisse avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Dissolution de la Société avec effet immédiat et décision de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire);

3. Octroi d'une pleine et entière décharge à l'associé-gérant-commandité de la Société (l'Associé-Gérant-Commandité) et aux membres du conseil de surveillance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs;

4. Nomination de Fides (Luxembourg) S.A. comme liquidateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société (le Liquidateur);

5. Octroi des pouvoirs du Liquidateur pour préparer un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et octroi des pouvoirs les plus étendus au Liquidateur pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la Loi) ou les Statuts; et

6. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires de la Société, présents ou dûment représentés, décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représenté à la présente assemblée, l'assemblée renonce aux formalités de convocation, les actionnaires représentés se considérant eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir pleine connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

Les Associés décident de procéder à la dissolution de la Société avec effet immédiat et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Troisième résolution

Les Associés décident de donner pleine et entière décharge à l'Associé-Gérant-Commandité et aux membres du conseil de surveillance de la Société pour l'exercice de leurs mandats respectifs.

Quatrième résolution

Les Associés décident de nommer Fides (Luxembourg) S.A, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social à 46A, Av. J.F Kennedy, L-1855, Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B numéro 41.469 (la «Société») comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, les Associées décident que le Liquidateur préparera un inventaire détaillé des actifs et passifs de la Société et que le Liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour réaliser la liquidation, sauf les restrictions prévues par la Loi ou les Statuts.

Plus rien de figurant à l'ordre du jour, le Président clôt l'assemblée.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille trois cents Euros.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande des parties comparantes, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: A. CAYCHO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 29 décembre 2010. Relation: LAC/2010/59551. Reçu douze euros (EUR 12,-).

Le Receveur (signé): T. BENNING.

Référence de publication: 2011041435/149.

(110046609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mars 2011.

Leofin Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R.C.S. Luxembourg B 103.614.

Il résulte du procès-verbal d'une réunion du Conseil d'Administration de la Société tenue par voie circulaire en date du 8 mars 2011 que les coordonnées de M. Sergio MONTALCINI, administrateur, ont été modifiées comme suit:

M. Sergio MONTALCINI, né le 10.05.1958 à Torino (Italie), demeurant au 230, Marble Arch Apartments, 11 Harrowby Street, London W1H 5PQ.

Pour extrait conforme
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2011042730/13.

(110048519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Pharmalux International Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 52.120.000,00.

Siège social: L-8211 Mamer, 53, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 150.615.

In the year two thousand and eleven, on the tenth day of February,

Before Maître Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of "Pharmalux International Holding S.à r.l.", a "société à responsabilité limitée" having its registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated by a notarial deed dated 14 December 2009, registered with the Luxembourg trade and company register under number B 150.615, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 326 and dated 15 February 2010 (the "Company"). The articles of association of the Company have been lastly amended by notarial deed enacted on 28 September 2010, published in the Memorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 2402 and dated 9 November 2010.

The meeting is presided by Régis Galiotto, notary clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Solange Wolter, notary clerk, residing professionally at Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. - The sole shareholder of the Company, Setfirst Limited, a company organized under the laws of the United Kingdom, having its registered office at 980 Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8 9GS, United Kingdom, (the "Sole Shareholder"), is duly represented by Régis Galiotto, notary clerk, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to proxy given under private seal. The number of shares held by the Sole Shareholder is shown on an attendance list. That list and proxy, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.

II. - As it appears from the attendance list all the 2,606,000 (two million six hundred six thousand) shares of USD 20 (twenty United States Dollars) each, representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the Sole Shareholder expressly state that they have been duly informed beforehand.

III. - The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;
2. Transfer of the registered office of the Company;
3. Amendment of the Company's signatory policy;
4. Subsequent amendment of the first paragraph of article 4 and the fourth paragraph of article 10 of the articles of association of the Company; and
5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to prior notice of the current meeting; the Sole Shareholder acknowledges being sufficiently informed on the agenda and considers being validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is resolved further that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow them to examine carefully each document.

Second resolution

It is resolved to approve the transfer of the registered office of the Company from 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg to 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand Duchy Luxembourg, with effectiveness as of 24 January 2011.

Third resolution

It is resolved to approve the amendment of the Company's signatory policy, in the case of plurality of managers, from the requirement that the Company may only be bound by the joint signature of two managers to the requirement that it may be bound by the sole signature of any manager of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of resolutions 2 and 3 above, it is resolved to amend accordingly the first paragraph of article 4 (the other paragraphs remaining unchanged) and the fourth paragraph of article 10 (the other paragraphs remaining unchanged) of the Company's articles of association to read as follows:

“ **Art. 4.** The registered office of the company is established in the municipality of Mamer.”

“ **Art. 10.** [...] The company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in the case of plurality of managers, by the sole signature of any manager.”

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the above resolutions, have been estimated at about one thousand four hundred Euros (1,400.- Euro).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille onze, le dix février.

Par-devant Maître Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de "Pharmalux International Holding S.à r.l.", une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte notarié daté du 14 décembre 2009 enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 150.615, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 326 en date du 15 février 2010 (la «Société»), et dernièrement modifié par acte notarié du 28 septembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2402 du 9 novembre 2010.

L'assemblée est présidée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Solange Wolter, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I. - L'associé unique de la Société, Setfirst Limited, une société organisée selon les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social au 980, Great West Road, Brentford, Middlesex, TW8 9GS, Royaume-Uni, (l'«Associé Unique») est dûment représenté par Régis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Le nombre de parts sociales détenues par l'Associé Unique sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. - Il ressort de la liste de présence que les 2.606.000 (deux millions six cent six mille) parts sociales nominale de USD 20 (vingt dollars américains) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'Associé Unique confirme avoir été valablement informé à l'avance.

III. - L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Renonciation aux droits de convocation;
 2. Transfert du siège social de la Société;
 3. Modification des pouvoirs de signature;
 4. Modification du premier paragraphe de l'article 4 et du quatrième paragraphe de l'article 10 des statuts de la Société;
- et
5. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été prises:

Première résolution

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit à une convocation préalable à la présente assemblée; l'Associé Unique reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère être valablement convoqué et est donc

d'accord pour délibérer et voter sur tous les points de l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation produit à l'assemblée a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant pour lui permettre d'examiner attentivement chaque document.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver le transfert du siège social de la Société de 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, à 53, route d'Arlon, L-8211 Mamer, Grand-Duché de Luxembourg, avec prise d'effet en date du 24 janvier 2011.

Troisième résolution

Il est décidé d'approuver la modification des pouvoirs de signature de la Société en cas de pluralité de gérants, en ce que la Société pourra désormais être engagée par la seule signature de tout gérant de la Société plutôt que par la signature conjointe de deux de ses gérants.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions 2 et 3 ci-dessous, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 4 (les autres paragraphes restant inchangés) et le quatrième paragraphe de l'article 10 (les autres paragraphes restant inchangés) de la Société pour leur donner la teneur suivante:

« 4. Le siège social de la société est établi à la municipalité de Mamer.»

« 10. [...] La société sera engagée par la seule signature de son gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la seule signature de tout gérant.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de cet Acte, ont été évaluées à environ mille quatre cents Euros (1.400.- EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec nous, notaire, le présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise constate par la présente que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. GALIOTTO, S. WOLTER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 février 2011. Relation: LAC/2011/8370. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mars 2011.

Référence de publication: 2011042070/138.

(110047011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 mars 2011.

Caledonia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 116.493.

—
EXTRAIT

En date du 21 mars 2011 l'Associé unique a pris les résolutions suivantes:

- La démission de Marjoleine VAN OORT, en tant que gérant B de la société, est acceptée avec effet au 23 février 2011.

- Christine VALETTE, avec adresse professionnelle au «15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg», est élu nouveau gérant B de la société avec effet au 23 février 2011 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme,
Luxembourg.

Référence de publication: 2011042572/16.

(110048252) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

GoffConsulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 145.920.

L'an deux mille onze, le vingt et un mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Rudy GOFFINET, informaticien, né le 19 juin 1969 à Messancy (B), demeurant à B-6700 Guirsch-Arlon, 67, rue des Etangs, ici représenté par Monsieur Marc VAN HOEK, domicilié à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Luxembourg, le 14 mars 2011,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le notaire et le mandataire du comparant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant a déclaré être le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "GoffConsulting S.à r.l.", ayant son siège social à L-8399 Windhof, 2, route d'Arlon, constituée suivant acte reçu par le notaire Georges d'HUART, notaire de résidence à Pétange, en date du 10 avril 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 985 du 12 mai 2009. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du même notaire en date du 13 juillet 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1667 du 29 août 2009. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400.-), représenté par cent vingt-quatre (124) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, entièrement libérées et souscrites par Monsieur Rudy GOFFINET, prénommé.

Première et unique résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de 2, route d'Arlon, L-8399 Windhof au 16, rue de Nassau, L-2213Luxembourg et de modifier en conséquence l'article 2, première phrase des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Première phrase.** Le siège social de la Société est établi dans la commune de Luxembourg-Ville.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Van Hoek et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 mars 2011.LAC/2011/13450. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2011.

Référence de publication: 2011042651/38.

(110048432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2011.

Goodman Industrial Real Estate Germany I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 36.800,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.231.

Le bilan de la société au 30 Juin 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Goodman Industrial Real Estate Germany I S.à r.l.

Référence de publication: 2011054715/12.

(110061972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Puracap S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 80.285.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 12 avril 2011

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'élire Administrateurs:

Monsieur Bertrand Vanthoumout

Monsieur Peter Deriemaeker

Monsieur Lambert Schroeder, demeurant professionnellement au 534, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg.

Leur mandat viendra à expiration à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice 2011.

Cinquième résolution

L'Assemblée décide, conformément aux dispositions de l'article 100 de la loi modifiée du 6 décembre 1991, de nommer Réviseur Indépendant de la société:

Deloitte S.A.

560, rue de Neudorf

L-2220 Luxembourg

dont le mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social 2011.

Pour la société PURACAP S.A.

AON Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2011055990/26.

(110062046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.

Saint Aubin Développement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 74.823.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue au 16, boulevard Emmanuel Servais, à Luxembourg, le 17 mars 2011 à 10.00 heures

Acceptation des démissions de Messieurs Marc AMBROISIEN et Madame Elise LETHUILLIER de leur mandat d'Administrateur en date du 16 mars 2011 et également de la démission de la Fiduciaire HRT Révision S.A. de son mandat de Commissaire aux Comptes en date du 16 Mars 2011

Nomination en tant qu'Administrateur, en remplacement des Administrateurs démissionnaires, de Madame Nathalie PRIEUR demeurant professionnellement au 45-47 Route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG, Monsieur Jeannot DIDERRIH, demeurant professionnellement au 45-47 Route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG.

Nomination, en remplacement du Commissaire aux Comptes démissionnaire, de la société Benoy Kartheiser Management S.à r.l., référencé auprès du RCS Luxembourg sous le numéro B 33849 et ayant son siège au 47 Route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes prendra fin à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2016.

Transfert du siège social de la société, du 16, boulevard Emmanuel Servais, L - 2535 Luxembourg au 45-47 Route d'Arlon, L-1140 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011055991/26.

(110062051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 avril 2011.
